NATIONS UNIES
CONSEIL
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
GÉNÉRALE

E/ESCAP/MCED(05)/Rep.
20 avril 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2005)

Séoul, 28-29 mars 2005

TABLE DES MATIÈRES

Page

I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION 1

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX 3

A. Séance d'information sur le récent tsunami et sur la stratégie d'intervention régionale 3

B. Table ronde des principales parties prenantes 4

C. Compte rendu des activités parallèles 5

D. Perspectives de politique générale dans la région de l'Asie et du Pacifique 8

E. Rapport de la Réunion préparatoire de hauts responsables; Examen et adoption de la Déclaration ministérielle, du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) et de l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) 12

III. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE 13

A. Ouverture, durée et organisation de la Conférence 13

B. Participation 17

C. Élection du Bureau 18

D. Ordre du jour 18

E. Questions diverses 19

F. Adoption du rapport 19

Annexes

I. Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) 20

II. Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) 28

III. Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) 47

I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION OU PORTÉES À SON ATTENTION

1. La Conférence a convenu que la croissance économique rapide exerçait une pression considérable sur la durabilité environnementale de la région. La dégradation de l'environnement qui en avait résulté risquait de compromettre la réalisation de l'objectif du développement durable, tel qu'envisagé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La croissance économique était nécessaire pour atténuer la pauvreté mais il fallait dans le même temps protéger l'environnement et assurer le développement social.

2. La Conférence a également convenu qu'à long terme la réduction effective de la pauvreté, à laquelle était associée l'amélioration de la qualité de vie, passerait par la protection de l'environnement naturel. Des approches préconisant une croissance économique écologiquement durable, ou croissance verte, s'imposaient donc. Seules de telles approches, qui assuraient l'équilibre entre les trois piliers du développement durable, pourraient permettre à la région de répondre aux priorités et aux engagements relatifs à l'allègement de la pauvreté et à la durabilité environnementale, ainsi qu'il était indiqué dans les objectifs du Millénaire pour développement.

3. La Conférence a appuyé fermement les approches préconisant la croissance verte, qui appelleraient des changements conceptuels et systémiques dans le souci d'améliorer la durabilité environnementale des modes de production et de consommation. Elle a toutefois noté que la mise en œuvre de tels changements supposerait un renforcement des capacités de la région et elle a prié la CESAP de continuer sur cette voie. Les actions nationales nécessiteraient également un soutien des donateurs. Dans ce contexte, la Conférence a évoqué l'objectif n° 8, en vertu duquel les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD) étaient tenus d'affecter une aide publique au développement correspondant à 0,7 % de leur revenu national brut.

4. La Conférence a noté la gravité du tsunami survenu en décembre 2004 et des secousses sismiques qui en ont résulté, ainsi que leurs conséquences, et elle a exprimé sa solidarité et ses condoléances aux pays touchés. Elle a également noté que l'environnement naturel permettait de réduire les effets de divers types de catastrophes naturelles. Compte tenu de la fréquence croissante de ces catastrophes et du changement climatique, il y avait lieu de protéger les barrières naturelles et de mettre en place des mécanismes intégrés de préparation aux catastrophes et d'alerte avancée, afin de réduire les pertes en vies humaines et les répercussions des catastrophes sur les moyens d'existence.

5. La Conférence a convenu que les problèmes environnementaux auxquels les pays de la région étaient confrontés avaient une portée mondiale et elle a noté que la participation aux accords multilatéraux sur l'environnement témoignait du vif intérêt que portait la région à la bonne intendance de l'environnement au niveau mondial. On a souligné que le principe des «responsabilités communes mais différenciées» s'appliquait à la responsabilité qui incombait au monde d'améliorer la durabilité environnementale de la croissance économique.

6. La Conférence a souligné que les problèmes environnementaux d'ordre général touchaient tous les pays. Les petits États insulaires en développement étaient toutefois les plus vulnérables à cet égard. L'existence même de ces pays se trouvait menacée par les changements climatiques résultant des modes de vie et modes de production actuels. La Conférence a exhorté les pays, en particulier les pays développés, à prendre rapidement des mesures visant à sauvegarder l'avenir des petits États insulaires en développement et elle a rappelé à ces pays leurs responsabilités à cet égard.

7. La Conférence a reconnu la complexité des problèmes des pays à économie en transition ainsi que l'importance des initiatives de coopération sous-régionale – comme le Plan régional d'action environnemental pour l'Asie centrale – pour traiter des questions environnementales y compris de questions courantes et transfrontières. Elle a fait observer que ces pays avaient besoin d'être aidés pour parvenir à un développement durable.

8. La Conférence a mis en avant les liens entre la nature, les moyens de subsistance et les traditions culturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a rappelé que les principes de consommation écologiquement durable et de coexistence harmonieuse avec la nature prévalaient dans de nombreuses traditions culturelles de la région et qu'ils devaient être renforcés.

9. La Conférence a demandé à la CESAP d'aider les pays de la région en leur fournissant une assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) et de leurs stratégies et mesures environnementales nationales. Elle a insisté sur le fait qu'une coopération régionale et sous-régionale serait nécessaire à l'identification et au partage de solutions politiques appropriées et éprouvées, et qu'elle s'inscrirait en complément des efforts déployés par les pays membres.

10. La Conférence a relevé que le secteur privé jouait un rôle important s'agissant d'assurer la durabilité environnementale. Il a été souligné que les politiques allant dans le sens des initiatives volontaires du secteur privé visant à améliorer la durabilité environnementale des modes de production étaient une composante nécessaire de cadres de politique générale axés sur la croissance verte.

11. La Conférence a adopté la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005).

12. La Conférence a également adopté le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010). Elle a en outre recommandé l'adoption de mesures appropriées pour la mise en œuvre du Plan, en vue du renforcement des capacités en matière de croissance économique écologiquement durable aux niveaux régional, sous-régional et national.

13. La Conférence a par ailleurs adopté l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte).

14. La Conférence a recommandé de procéder à un examen périodique des progrès obtenus dans la mise en œuvre du Plan régional d'application. Elle a prié le Secrétaire exécutif de la CESAP de soumettre des rapports d'exécution à la Commission pour examen et de présenter un rapport d'examen final à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, en 2010.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Séance d'information sur le récent tsunami et sur la stratégie d'intervention régionale

15. Une séance spéciale d'information sur le tsunami qui a frappé l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est en décembre 2004 a été organisée au tout début du Segment ministériel. Elle a permis de dégager les vastes perspectives reliant les activités de planification préalable et d'atténuation des catastrophes au développement durable et à la croissance économique durable. Dans le contexte d'une tragédie qui avait coûté plus de 300 000 vies humaines et compte tenu des graves répercussions socioéconomiques du tsunami, il a été souligné qu'il importait de pouvoir faire face à toutes les catastrophes naturelles dans cette région du monde qui y était particulièrement exposée. On a discuté de divers sujets, à savoir: le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015), adopté par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue à Kobé (Japon) en janvier 2005, et dont l'objectif était d'améliorer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes; diverses expériences liées à l'impact environnemental du tsunami, dans le contexte d'une reconstruction et d'une croissance économique viables; la coordination de l'aide apportée aux pays frappés par le tsunami en vue des activités de redressement et de reconstruction; la gestion communautaire des risques de catastrophe, dans le contexte d'une croissance économique durable; la difficulté à sensibiliser le public et à en assurer la participation.

16. Cette séance d'information a permis de mettre en évidence le soutien considérable apporté par la communauté internationale aux pays frappés par le tsunami pour leur reconstruction et remise en état, et aussi pour renforcer l'état de préparation de la région aux catastrophes dans l'optique d'une meilleure protection de la population et d'une croissance économique viable. Il a été recommandé d'intégrer les bonnes pratiques touchant la planification préalable et l'atténuation des effets des catastrophes, notamment les pratiques locales, au processus de développement; par ailleurs, l'importance de la réhabilitation et de la reconstruction et de la mise sur pied d'un système d'alerte avancée aux tsunamis dans la région a été soulignée. La réunion s'est félicitée de l'établissement, par la Banque asiatique de développement (BAsD), d'un Fonds de reconstruction après le tsunami, doté d'une contribution initiale de 600 millions de dollars des États-Unis.

17. Il fallait coordonner l'intégration de la gestion des risques de catastrophe à l'élaboration des politiques et stratégies visant au développement et à la croissance économique durables. Il a été pris note de la proposition du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement, établi auprès du Secrétaire général,

tendant à inclure une nouvelle cible dans les objectifs du Millénaire pour le développement, qui porterait sur la réduction des pertes en vies humaines consécutives aux catastrophes provoquées par l'eau (réduction de moitié d'ici à 2015).

B. Table ronde des principales parties prenantes

(Point 4 de l'ordre du jour)

18. La Table ronde était consacrée au thème principal de la Conférence: «Parvenir à une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) en Asie et dans le Pacifique». D'éminentes personnalités sont intervenues à l'occasion de la Table ronde, notamment: M. Ryutaro Hashimoto, ancien Premier Ministre du Japon et Président du Forum Asie-Pacifique pour l'environnement et le développement; M. Mostafa Tolba, Président du Centre international pour l'environnement et le développement; M. Haruhiko Kuroda, Président de la Banque asiatique de développement; M. Kiyotaka Akasaka, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques; M. Klaus Toepfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. M. Kim Hak-Su, Secrétaire exécutif de la CESAP, modérait les débats.

19. Le Secrétaire exécutif de la CESAP, dans son intervention liminaire, a signalé l'énorme pression que la croissance économique, sous sa forme actuelle, exerçait sur la capacité de charge environnementale de la région. Il a invité les participants à centrer leurs débats sur deux grandes questions, à savoir: 1) comment améliorer l'efficacité écologique de l'économie, et 2) comment créer une synergie avantageuse tant pour l'environnement que pour l'économie.

20. Les divers intervenants ont relevé qu'une croissance économique écologiquement durable posait plusieurs difficultés importantes au niveau des politiques générales, et qu'il fallait notamment: a) comprendre la corrélation pauvreté-environnement; b) intégrer les efforts de chaque pays pour atténuer les effets des catastrophes naturelles dans une optique plus systématique et réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre des pertes humaines dues aux catastrophes provoquées par l'eau; c) élaborer une nouvelle approche économique permettant d'internaliser le coût des dégâts environnementaux; d) renforcer la législation et la réglementation environnementales; e) promouvoir la formation du consommateur en tant que moyen efficace de modifier les modes de consommation actuels; f) engager le secteur privé à gérer l'environnement et renforcer son rôle; g) améliorer le fonctionnement des marchés en éliminant les facteurs de distorsion et d'inefficacité, par exemple les subventions préjudiciables à l'environnement; h) favoriser l'assistance technique et financière en faveur des pays en développement.

21. Un intervenant a notamment souligné l'opportunité de promouvoir l'environnement en tant que facteur positif plutôt que d'en faire une source de difficultés. Il a été suggéré d'intégrer les politiques et réglementations environnementales au processus de planification du développement et de renforcer les études d'évaluation de l'impact environnemental et les plans de gestion environnementale pour le développement dans les zones fragiles, et ainsi contribuer à réduire le coût des mesures de prévention de la dégradation de l'environnement.

C. Compte rendu des activités parallèles

22. Les représentants d'un certain nombre de manifestations organisées parallèlement à la Conférence en ont présenté un compte rendu; il s'agissait des manifestations suivantes: forum de la société civile, colloque de personnalités scientifiques, colloque de personnalités spécialistes de l'économie environnementale, forum du secteur privé, séance d'information sur la coopération régionale en Asie du Nord-Est pour la prévention des tempêtes de poussière et de sable et l'atténuation de leurs effets, Forum multipartite-APFED, Conférence des femmes sur l'environnement.

23. **Forum de la société civile.** Les représentants de la société civile de 14 pays de l'Asie et du Pacifique se sont rencontrés pour ce forum, organisé par le Comité coréen du Forum de la société civile, l'Organisation coréenne des citoyens pour la protection des consommateurs, le Ministère coréen de l'environnement et la CESAP. Les représentants se sont beaucoup inquiétés des modes de production et de consommation non viables qui prévalaient dans la majorité des pays de l'Asie et du Pacifique, d'autant que la capacité de charge environnementale de la région était limitée et que la croissance économique rapide exerçait des pressions de plus en plus fortes sur la durabilité environnementale. Le Forum a examiné le rôle important revenant à la société civile au regard du développement durable, et il a invité les parties prenantes à mettre en œuvre une approche sectorielle visant à améliorer l'écoefficacité des systèmes de consommation et de production dans le cadre d'une action menée en application de dix recommandations. Les représentants ont engagé les gouvernements à œuvrer avec la société civile pour la mise en œuvre des recommandations, en s'assurant de la pleine participation des collectivités affectées.

24. **Colloque de personnalités scientifiques.** Le colloque, organisé conjointement par l'Institut coréen de l'environnement, la CESAP et le Programme international biosphère-géosphère avec l'appui de six parraineurs, a réuni plus de 70 scientifiques de 30 pays, la plupart de la région de l'Asie et du Pacifique. Suite à des exposés et des débats portant sur l'intégration des sciences au processus environnement-développement, les participants ont abouti à quelques grandes conclusions, concernant notamment la nécessité pour les décideurs d'obtenir des scientifiques des informations simples, concises et claires les aidant à prendre les bonnes décisions. Les scientifiques avaient donc besoin d'une aide supplémentaire pour rassembler des données fiables qui nourriraient l'information transmise aux décideurs. Les participants ont en outre estimé que le marché ne répondait qu'aux signaux économiques, et non pas directement aux signaux sociaux, environnementaux ou culturels. Il était donc nécessaire de promouvoir l'établissement d'un nouveau modèle économique évolutif fondé sur des principes permettant de prendre en compte simultanément les aspects économiques, environnementaux et sociaux. Le développement devait être écologiquement rationnel et ses avantages répartis équitablement. Les participants ont par ailleurs noté que les donateurs, généreux au moment des catastrophes, devaient également contribuer à la planification préalable et à l'atténuation des effets des catastrophes, y compris la mise en place de mécanismes de surveillance et de systèmes d'alerte avancée appropriés.

25. **Colloque d'éminents économistes de l'environnement.** Organisé conjointement par l'Université nationale de Kangwon, l'Association coréenne des finances publiques et de l'économie et la CESAP, ce colloque d'une journée, tenu le 26 mars, avait pour thème «Pour une croissance verte en Asie et dans le Pacifique». Seize études y ont été présentées à plus de 100 personnes. Parmi les intervenants figuraient M. Akio Morishima (Président de l'Institut japonais des stratégies environnementales mondiales), Mme Tanja Srebotnjak (Directrice du projet relatif à la mesure des performances environnementales au Centre du droit et des politiques environnementales de l'Université Yale – États-Unis d'Amérique), M. Jean-Philippe Barde (Chef de la Division des politiques nationales à l'OCDE) et Mme Olivia la O'Castillo (Présidente de la Table ronde Asie-Pacifique pour une production moins polluante). Les participants ont estimé d'un commun accord que les pays de l'Asie et du Pacifique devaient définir un nouveau modèle de croissance verte consistant à poursuivre la croissance économique tout en assurant la durabilité environnementale. Ils ont en outre exposé et examiné diverses mesures de politique générale préconisant l'adoption d'un modèle de croissance verte. Ils ont convenu qu'il fallait intégrer les politiques environnementales aux politiques économiques de manière à créer une synergie environnement-économie gagnante à tous les coups. Ils ont également convenu que les politiques environnementales devaient tendre davantage à promouvoir l'efficacité écologique des modes de production et de consommation. A cet égard, on a insisté sur l'importance d'un rôle plus actif de la société civile.

26. **Forum du secteur privé**. Placé sous le thème «Politiques des entreprises et des pouvoirs publics en faveur d'une croissance verte», ce forum a été organisé par le Conseil coréen des entreprises pour le développement durable en association avec la Banque asiatique de développement et la CESAP et avec le soutien du Ministère de l'environnement et de la Fédération des industries coréennes. Ce fut l'occasion pour les participants de débattre des points suivants: nécessité de gérer l'environnement et de responsabiliser les entreprises; études de cas relatives à la gestion de l'environnement et à des entreprises «vertes»; et responsabilité des entreprises dans la gestion de l'environnement. Les partenariats public-privé en faveur des pauvres ont aussi été présentés comme l'un des modèles permettant d'offrir des services de base aux pauvres. Le Forum a reconnu que les possibilités d'écoefficacité propres à améliorer simultanément la rentabilité et la qualité de l'environnement étaient nombreuses et qu'il fallait absolument les exploiter. Il a présenté aux gouvernements ses recommandations visant à faire en sorte que les partenariats public-privé productifs contribuent à l'amélioration de la performance environnementale et favorisent la croissance verte.

27. **Coopération régionale en Asie du Nord-Est pour la prévention et le contrôle des tempêtes de poussière et de sable.** Une réunion d'information a été organisée le 25 mars pour présenter les conclusions et les recommandations résultant du projet régional d'assistance technique mené conjointement par la Banque asiatique de développement et le Fonds pour l'environnement mondial

concernant la prévention et le contrôle des tempêtes de poussière et de sable. Ces conclusions et recommandations avaient été documentées dans les trois volumes d'un plan directeur pour la coopération régionale. Il y était notamment recommandé de créer un réseau régional de surveillance et d'alerte avancée pour les tempêtes de poussière et de sable en Asie du Nord-Est, et de prévenir et contrôler ces tempêtes au moyen de projets de démonstration pilotes organisés à la source. Les représentants des quatre organismes participant au projet (BAsD, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, PNUE et CESAP) ont confirmé leur volonté de prendre part à la phase d'exécution du plan directeur régional en vue de promouvoir la coopération régionale en la matière. La réunion a relevé que les gouvernements intéressés et les autres parties prenantes aux niveaux national et régional devraient immédiatement lancer une action coordonnée. Elle a en outre demandé à la communauté internationale en général ainsi qu'au secteur privé et à la société civile d'appuyer cet effort régional.

28. **Forum multipartite pour une société équitable et écologiquement viable – Message du Forum Asie-Pacifique pour l'environnement et le développement: Une nouvelle ère pour le développement durable et un réseau du savoir.** Le rapport final du Forum Asie-Pacifique de l'environnement et du développement a été présenté lors du Forum multipartite. Les participants ont examiné les mesures à prendre pour mettre en pratique des recommandations du Forum Asie-Pacifique, en particulier concernant l'importance de créer un réseau du savoir faisant le lien entre les instituts de recherche stratégique. Au terme de cette manifestation, les participants ont adopté un «appel du Forum Asie-Pacifique de l'environnement et du développement à la Conférence ministérielle 2005 sur l'environnement et le développement», appel récapitulant les éléments cruciaux du message du Forum en insistant sur les recommandations qui touchaient de plus près au thème de la Conférence. Le Forum était en faveur d'un changement radical de modèle par rapport à la manière dont on traitait l'économie, la société et l'environnement: ce nouveau modèle privilégierait la qualité de vie, le bien-être et la durabilité environnementale plutôt que la richesse économique et matérielle. Le Forum entendait fermement continuer de servir de forum multipartite pour l'examen et l'échange des connaissances et idées essentielles au regard de la promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique.

29. **Forum de l'eau.** L'eau et la gestion efficiente de l'eau sont des éléments clés du développement économique et de la durabilité environnementale. En rapport avec l'objectif n 5 – Réaliser une croissance économique écologiquement durable –, une session extraordinaire sur la gestion de l'eau dans le contexte de l'alimentation et de l'environnement a été organisée par le Forum japonais de l'eau, avec une contribution de l'Institut international de gestion des ressources en eau et du Secrétariat du quatrième Forum mondial de l'eau (Mexique). La région de l'Asie et du Pacifique est nettement en avance pour ce qui est de la gestion de l'eau en rapport avec l'alimentation et l'environnement, car elle a depuis des siècles l'expérience de pratiques viables combinant harmonieusement production alimentaire, qualité de l'environnement et croissance économique. La

session extraordinaire a permis de mettre au point un mécanisme précis pour préparer la première réunion du comité régional de l'Asie et du Pacifique, prévu pour la semaine du 16 mai 2005 à Manille, en prévision du quatrième Forum mondial de l'eau, qui doit se tenir au Mexique en mars 2006. Le Forum sera une occasion majeure de promouvoir une croissance économique écologiquement durable et l'élimination de la pauvreté dans la région. Pour que la région de l'Asie et du Pacifique puisse pleinement participer à ce forum, on aura besoin d'un soutien financier adéquat. À cette fin, la session extraordinaire a engagé les gouvernements et les donateurs internationaux représentés à la cinquième Conférence ministérielle à contribuer généreusement.

30. **Conférence des femmes de l'Asie et du Pacifique sur l'environnement.** Cette manifestation parallèle, organisée par le Réseau environnemental des femmes coréennes, s'est tenue le 25 mars 2005 avec pour objectif d'étudier le rôle des femmes dans l'optique d'une consommation viable et de nouvelles formules d'économie écologique. Reconnaissant le rôle central des femmes au regard de la gestion environnementale et du développement durable, cette conférence a donné l'occasion d'échanger l'information relatives aux expériences féminines réussies en matière de consommation et de production durables, et de dégager des stratégies concrètes dans la perspective d'un nouveau modèle social sexospécifique.

D. Perspectives de politique générale dans la région de l'Asie et du Pacifique

(Point 5 de l'ordre du jour)

31. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a présenté les principales questions de politique soumises à la Conférence. Il a noté que l'industrialisation rapide, l'intensification de l'agriculture, l'urbanisation et l'augmentation de la consommation, ainsi que l'évolution des modes de consommation étaient autant de facteurs associés à la croissance économique rapide de la région et qu'ils exerçaient une pression importante sur la capacité de charge environnementale de la région. Cette pression se traduisait par une perte de patrimoine naturel si importante qu'elle compromettait l'avenir de la croissance économique et la capacité de maintenir les perspectives actuelles pour la vie humaine. Les effets de la sécheresse étaient aggravés par des pénuries d'eau saisonnières et par la dégradation des bassins versants. La qualité de l'eau baissait également sous l'effet de l'industrialisation et de l'intensification de l'agriculture. La demande énergétique croissante continuait d'être satisfaite par l'utilisation de combustibles fossiles. Tous ces indicateurs reflétaient l' élévation des niveaux de pollution et contribuaient au processus de changement climatique. Les effets des catastrophes naturelles telles que le récent tsunami étaient également exacerbés par la dégradation de l'environnement.

32. Le Secrétaire exécutif a reconnu que les efforts des gouvernements s'étaient traduits par d'importants progrès dans certains domaines, tels qu'un taux accru de reboisement, le ralentissement de la perte de la couverture forestière, une diminution de la consommation de substances

appauvrissant la couche d'ozone et l'amélioration de la qualité de l'air dans plusieurs villes. Cependant, ces améliorations n'agissaient pas sur les pressions environnementales provenant de la croissance économique. La réalisation d'une croissance économique écologiquement durable, ou croissance verte, exigeait une réorientation de l'approche traditionnelle et l'intégration des trois piliers du développement durable que constituaient le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Divers approches, outils et mesures, y compris l'utilisation d'instruments économiques, le développement de marchés dynamiques pour les biens et services environnementaux et la promotion de l'investissement dans l'infrastructure environnementale étaient autant de possibilités.

33. La Conférence a souligné que la région maintenait son engagement envers les objectifs de développement durable convenus internationalement, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. Reconnaissant que la réalisation de ces objectifs était intimement liée à la protection de l'environnement, les participants se sont accordés à reconnaître que la durabilité de la croissance économique représentait une priorité urgente.

34. La Conférence a exprimé sa solidarité et offert ses condoléances aux pays touchés par le tsunami survenu en 2004, et noté que les catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques extrêmes se faisaient de plus en plus fréquents.

35. La Conférence a vivement appuyé le thème de la Conférence. Le plaidoyer en faveur de la croissance verte a été jugé approprié et opportun pour la région. De nombreux pays ont signalé que la croissance économique avait été réalisée au détriment de l'environnement naturel, mais que dans les pays en développement, elle avait rendu possible des progrès sociaux, comme en témoignaient la baisse de la mortalité infantile, l'augmentation de l'espérance de vie et l'amélioration des taux d'alphabétisation.

36. La Conférence a reconnu que la réduction de la pauvreté demeurait la plus grande priorité des pays en développement de la région. Dans de nombreux pays, les pauvres vivaient dans les zones où l'environnement était le plus gravement atteint, et leurs moyens d'existence, dans les campagnes en particulier, restaient largement dépendants de l'utilisation des ressources naturelles. On a souligné que les initiatives pour une croissance verte ne porteraient leurs fruits que si elles étaient reliées aux objectifs de réduction de la pauvreté; elles devraient également faire appel à des approches communautaires.

37. La Conférence a noté que dans les pays où la viabilité des niveaux et des modes de consommation était fortement compromise, l'adoption des 3 R (réduction des déchets, réutilisation et recyclage) et d'autres approches pour mettre un terme au cycle des déchets représenterait un important volet de toute politique en faveur de la croissance verte.

38. La Conférence a souligné que le renforcement des capacités était nécessaire pour donner effet aux approches axées sur la croissance verte. L'assistance technique, le transfert de technologie et le financement demeuraient nécessaires pour appuyer les efforts des membres et membres associés de la CESAP. Elle a noté que l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre profitait à 60 villes membres grâce à un échange de connaissances destiné à améliorer les politiques concernant la gestion de l'environnement urbain. Les réalisations des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de cette Initiative ont été accueillies avec satisfaction et le Plan d'action qui s'y rapporte a reçu un ferme appui pour l'avenir. La conférence s'est félicitée de l'Initiative de Séoul, qui constituait un mécanisme nécessaire de renforcement des capacités et offrait un important potentiel en tant que catalyseur pour appuyer la mise en œuvre des approches visant la croissance verte.

39. La Conférence a noté les nouvelles dimensions et problèmes du développement durable, tels que le SRAS, la grippe aviaire et les effets des catastrophes naturelles.

40. La Conférence est convenue que les problèmes environnementaux de la région étaient d'importance mondiale et a noté que la participation des pays de la région aux accords multilatéraux sur l'environnement témoignait du vif intérêt que portait la région à la bonne intendance de l'environnement au niveau mondial. On a souligné que le principe des responsabilités communes mais différenciées s'appliquait à la responsabilité mondiale d'améliorer la durabilité environnementale de la croissance économique. Il convenait de rappeler aux pays développés qu'ils s'étaient engagés à apporter leur appui aux pays en développement, notamment dans l'Objectif 8 du Millénaire pour le développement qui engageait les pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE à affecter 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD.

41. La Conférence a noté qu'il était urgent de s'attaquer aux problèmes environnementaux d'ordre mondial qui affectaient les pays en développement et les petits pays insulaires en développement en particulier. L'existence même de ces derniers était menacée par les modes de vie, ainsi que les processus et le niveau de production des pays développés, qui devraient être replacés devant les responsabilités et les engagements qu'ils avaient pris à cet égard. La CESAP était priée de jouer un rôle pour faciliter la communication avec les pays développés à cet effet. La Conférence a pris note de l'appui vigoureux apporté à l'initiative sous-régionale pour le Pacifique figurant dans le Plan régional d'application.

42. La Conférence s'est félicitée des actions et mesures déployées par les pays à économie en transition pour parvenir au développement durable. Elle a reconnu la complexité des problèmes auxquels ces pays étaient confrontés et l'importance des initiatives de coopération sous-régionale pour faire face aux problèmes environnementaux. Elle a pris note du fait que ces pays avaient besoin d'être aidés pour parvenir au développement durable et de l'appui vigoureux dont bénéficiaient les initiatives sous-régionales proposées pour l'Asie centrale concernant la gestion des terres, le développement durable et Plan régional d'application, telles que décrites dans le Plan régional d'application.

43. La Conférence a reconnu que les cadres institutionnels requis pour assurer une performance environnementale efficace étaient en cours d'établissement dans de nombreux pays. Conformément aux idéaux et engagements énoncés dans Action 21, des mécanismes institutionnels de développement durable avaient été mis en place ou étaient en cours d'établissement dans la région. Les responsabilités des ministères de l'environnement et du développement durable était plus précisément définies et intégrées, le cas échéant, avec celles d'autres ministères. Les cadres législatifs et réglementaires devant permettre d'accroître la performance environnementale étaient globalement en place et étaient destinés à améliorer la qualité de l'environnement.

44. La Conférence a noté qu'il était nécessaire de prêter une attention accrue à la durabilité environnementale. Seuls quelques pays avaient établi des cadres directifs expressément prévus pour améliorer la durabilité environnementale de l'économie et de la société. Cela étant, certaines initiatives avaient été prises et quelques pays s'étaient fixés des objectifs ambitieux et utilisé des instruments politiques novateurs à cet effet, parmi lesquels des objectifs relatifs au niveau de dioxyde de carbone, des cadres permettant de mesurer le bonheur national brut, le PIB vert, l'application des notions de déchets zéro et de reconditionnement, les incitations à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substitution, ainsi que les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure environnementale. Certains pays mettaient également à profit le Mécanisme pour un développement propre en tant que mécanisme novateur pour le financement du transfert de technologie et la promotion des investissements. La Conférence a reconnu qu'il y avait là des exemples remarquables de politique novatrice pour le monde et pour la région, que les pays concernés étaient disposés à partager.

45. La Conférence a noté le potentiel des instruments économiques, en faisant observer qu'une étude minutieuse de leur utilisation serait nécessaire pour déterminer si elles pouvaient être appliquées dans les différents contextes politiques et commerciaux nationaux.

46. La Conférence a noté que les initiatives prises pour explorer l'application des indicateurs et mesures environnementaux, tels que le PIB vert et le bonheur national brut témoignaient du fait que les gouvernements commençaient à apprécier la valeur de l'environnement naturel. De telles mesures pourraient aussi être utilisées pour mesurer les progrès en matière de durabilité et les performances. Cette façon de procéder a été jugée particulièrement utile pour les systèmes administratifs fortement décentralisés.

47. La Conférence a souligné qu'une coopération régionale et sous-régionale serait nécessaire pour identifier et partager les solutions appropriées ayant fait leur preuve, et qu'une telle coopération compléterait les efforts faits par les pays membres pour traiter ensemble leurs problèmes environnementaux communs et gérer leurs ressources environnementales communes, tels que les écosystèmes marins. Un réseau d'institutions nationales responsables du développement durable pourrait constituer un mécanisme efficace pour ce type de coopération.

48. La Conférence a noté que quelques pays avaient consenti d'importants investissements dans l'élaboration et le transfert d'écotechnologies, en particulier dans le domaine des technologies de l'eau et de l'utilisation de l'énergie. Elle a également noté que le secteur privé jouait un rôle important pour assurer la durabilité de l'environnement. On a souligné que des politiques appuyant les efforts volontaires faits par le secteur privé pour améliorer la durabilité des modes de production représentaient un élément nécessaire des cadres directifs orientés vers une croissance verte.

49. La Conférence a par ailleurs fait observer que le partenariat avec les autres parties prenantes était également important et qu'il contribuerait à améliorer l'accès aux investissements et aux financements novateurs, à conscientiser le public et à gérer efficacement les ressources naturelles. Elle a pris note de l'expérience acquise par les parties à la Convention de 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention de Aarhus) ainsi que du rôle important que cette convention avait joué dans la facilitation de l'accès des parties prenantes à l'information environnementale.

50. La Conférence a souligné les corrélations existant entre nature, culture, et modes de subsistance dans les pays de l'Asie et du Pacifique. Elle a rappelé que le principe de la coexistence harmonieuse avec la nature faisait partie de nombreuses traditions culturelles de la région et qu'il fallait le renforcer. La formation au développement durable fournissait un cadre de nature à faciliter le changement social dans le sens d'une consommation et d'une production viables. La Conférence a pris note de l'initiative de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation pour le développement durable, qui était étroitement liée à la Décennie pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), qu'avait récemment lancée l'Assemblée générale des Nations Unies.

E. Rapport de la Réunion préparatoire de hauts responsables

(Point 6 de l'ordre du jour)

Examen et adoption de la Déclaration ministérielle, du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) et de l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte)

(Point 7 de l'ordre du jour)

51. Le Président de la Réunion préparatoire de hauts responsables, tenue du 24 au 26 mars 2005, a présenté le rapport de la Réunion (E/ESCAP/MCED(05)/1), ainsi que ses annexes: la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) (annexe I); le Plan régional d'action pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, 2006-2010 (annexe II); l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) (annexe III);

52. La Déclaration ministérielle présente la conception générale du projet de croissance verte en Asie et dans le Pacifique et réaffirme les engagements pris par les membres et membres associés de la CESAP en faveur du développement durable. Elle offre différentes options issues d'accords

multilatéraux antérieurs pour encourager l'application volontaire. Le Plan régional d'application trace la voie à suivre par la région pour concrétiser la vision présentée dans la Déclaration ministérielle et renforcer les capacités nécessaires pour réaliser la croissance économique durable dans la région. L'Initiative de Séoul présente à la région un programme d'activités immédiates et concrètes pour aller plus loin dans l'application des mesures envisagées par le Plan régional d'application.

53. La Conférence s'est félicitée de l'excellent travail des hauts responsables, qui avaient procédé à un examen minutieux et exhaustif des documents, et elle a adopté le rapport de la Réunion préparatoire.

54. La Conférence a examiné la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005), qui avait été examinée attentivement et approuvée par la Réunion préparatoire de hauts responsables.

55. La Conférence a été informée par le représentant du Gouvernement turc que la Turquie n'était pas partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. En conséquence, l'adoption de la Déclaration ministérielle s'entendait sans préjudice de la position de la Turquie concernant cette convention et n'affectait pas sa position.

56. La Conférence a adopté le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010), qui avait été examiné par la Réunion préparatoire de hauts responsables.

57. La Conférence a approuvé l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable *(croissance verte).* Elle a noté que la première activité du Réseau de l'Initiative de Séoul pour la croissance verte consisterait à examiner plus avant les objectifs et domaines d'action et à s'accorder sur les stratégies de mise en œuvre de l'Initiative.

III. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

A. Ouverture, durée et organisation de la Conférence

58. La cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) s'est tenue à Séoul les 28 et 29 mars 2005.

59. Dans son allocution de bienvenue, le Ministre de l'environnement de la République de Corée, S.E. M. Kwak Kyul-Ho a noté l'importance de se doter de stratégies avantageuses aussi bien pour l'environnement que pour le développement et de promouvoir le développement en tant que créneau commercial. Au cours des derniers jours de la Conférence, certains de ces enjeux avaient été examinés tant à la Réunion de hauts responsables qu'au cours des manifestations parallèles qui avaient réuni diverses parties prenantes. Les principaux défis à relever pour assurer à la région un avenir radieux consistaient à réduire la pauvreté et à assurer la protection de l'environnement. Dans ce contexte, le

Ministre a engagé la région à choisir une voie qui soit bonne aussi bien pour la croissance économique que pour l'environnement et qui réponde aux besoins des générations actuelles et futures. Il a exprimé l'espoir que l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) serait adoptée à l'issue de la Conférence et qu'elle permettrait de renforcer la coopération régionale.

60. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un message à la Conférence dont le Secrétaire exécutif de la CESAP a donné lecture, a évoqué la croissance économique spectaculaire de la région de l'Asie et du Pacifique. Malgré cette croissance rapide, la région Asie-Pacifique abritait les deux tiers des pauvres de la planète. La croissance économique devait donc se poursuivre mais il fallait s'éloigner des modes de croissance reposant sur le principe de «la croissance d'abord, le nettoyage plus tard». Il a souligné que la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale ne s'excluaient pas mutuellement et qu'elles devaient être poursuivies simultanément. Rappelant les effets dévastateurs du tsunami, le Secrétaire général a fait observer que ce type de catastrophe, venant s'ajouter à une pauvreté persistante et à un accroissement rapide de la population, créait des pressions supplémentaires sur les ressources et les écosystèmes. Il a recommandé l'application intégrale du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des autres accords mondiaux. Le Secrétaire général a indiqué que l'ONU était prête à poursuivre ses efforts pour intégrer pleinement la notion de développement durable aux politiques et à la planification nationales du développement et ainsi préparer une ère nouvelle de responsabilité, de partenariat et de gestion à l'échelle mondiale. Notant les progrès accomplis par la région dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Secrétaire général a rappelé les utiles enseignements que l'on pouvait en tirer.

61. Dans son allocution de bienvenue, le Secrétaire exécutif de la CESAP a exprimé sa gratitude au pays hôte – la République de Corée – pour son hospitalité et les excellentes dispositions prises pour la Conférence. Un nombre record de ministres étaient présents, ce qui démontrait l'engagement de la région en faveur du développement durable. La croissance économique écologiquement durable, ou croissance verte, avait été choisie comme thème principal de la Conférence ministérielle compte tenu des pressions qu'une croissance économique rapide exerçait sur la durabilité de l'environnement dans la région de l'Asie et du Pacifique , ce qui soulignait l'importance d'élaborer une stratégie pour passer à la croissance verte. Le Secrétaire exécutif a souligné que la Conférence, qui était traditionnellement une instance permettant d'élaborer des programmes d'action régionaux sur les questions d'environnement, avait débouché précédemment sur des résultats concrets tels que l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, lors de la Conférence ministérielle de 2000, qui avait abouti à la constitution d'un réseau régional de villes s'employant à mettre en place des pratiques efficaces et transférables en matière de gestion urbaine. Le Secrétaire exécutif s'est déclaré persuadé que la Conférence de 2005 déboucherait également sur des mesures propres à remédier aux insuffisances et à résoudre les problèmes que pose la promotion du développement durable dans la

région. Dans ce contexte, il a remercié le Gouvernement de la République de Corée d'avoir présenté et appuyé l'Initiative de Séoul. Il a souligné l'importance de l'orientation multipartite de la Conférence et noté que la conception et la définition de cette orientation s'étaient trouvées facilitées par les manifestations parallèles organisées à l'occasion de la Conférence.

62. Le Président de la République de Corée, S.E. M. Roh Moo-Hyun, a souhaité la bienvenue aux participants tant à la Conférence que dans son pays. Notant qu'il se trouvait parmi les participants des représentants de plusieurs pays qui avaient été frappés par le tsunami survenu en 2004, il leur a présenté ses condoléances et donné l'assurance que la République de Corée continuerait à les aider. Il estimait que la Conférence constituait pour la région un important forum qui allait délibérer sur un thème tout à fait opportun et pertinent. La région avait atteint au cours des quelques années précédentes un taux de croissance annuelle du PIB de 4 à 6 %, grâce à ses ressources humaines, à son histoire et à sa culture, et jouait un rôle directeur dans l'économie mondiale. Toutefois, la région partageait également certains défis communs, dont le plus important était l'éradication de la pauvreté. La République de Corée était parvenue à relever ce défi au cours des 40 dernières années, mais ce résultat avait été obtenu au détriment de l'environnement naturel. Des initiatives de développement durable avaient par la suite été conçues et appliquées en République de Corée. La participation des parties prenantes à de telles initiatives était élevée et se trouvait facilitée par l'accès accru à l'information sur l'environnement. La sensibilisation du public s'était améliorée et les autorités travaillaient avec le secteur privé pour maximaliser les possibilités qu'offrait aux entreprises la protection de l'environnement, et le Gouvernement avait également lancé sa propre initiative d'achats verts. Le Président a exprimé l'espoir que l'expérience ainsi acquise serait utile à d'autres gouvernements et que la Conférence servirait de catalyseur à la coopération régionale, coopération que son gouvernement continuerait à appuyer.

63. Le Directeur exécutif du PNUE a rappelé dans son discours l'Initiative de Jeju, qui avait été adoptée à la réunion de 2004 du Conseil d'administration du PNUE et qui marquait un jalon important dans la reconnaissance du rôle des écosystèmes pour la réalisation des objectifs mondiaux de développement. L'Initiative de Jeju trouvait également bonne place dans les travaux de la Conférence et pouvait être reliée à l'Initiative de Séoul. Notant que la croissance verte constituait le principal défi auquel le monde était confronté, l'intervenant a souligné que l'environnement n'était pas une fin en soi mais qu'il jouait un rôle capital dans la réduction de la pauvreté. Il a fait savoir que le Rapport d'évaluation des écosystèmes pour le nouveau Millénaire, qui serait publié quelques jours plus tard, ferait ressortir clairement que la santé des écosystèmes était d'importance capitale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rendement était indispensable dans l'utilisation de toutes les ressources, en particulier l'énergie, et de tels concepts relevant de la croissance verte étaient appliqués dans la région. La modification des modes de consommation et de production représentait un élément central du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et exigeait le renforcement des capacités dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement

des capacités, récemment adopté par le Conseil d'administration du PNUE. Le Directeur exécutif a noté que le Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques faisait de 2005 l'année des chances à saisir.

64. Le Président de la BAsD, M. Haruhiko Kuroda, a déclaré que le défi pour la région était de continuer à croître, mais en situant la croissance sur une voie qui soit écologiquement durable. Vu les dimensions de la population et de l'économie de la région de l'Asie et du Pacifique, il a noté que les mesures à prendre à cet égard seraient déterminantes pour l'avenir de l'environnement et ce, non seulement dans la région, mais aussi partout dans le monde. Le Président a souligné la vocation de la BAsD en tant que partenaire pour le développement, ainsi que son rôle et sa responsabilité pour faire en sorte que l'Asie et le Pacifique deviennent une région prospère, propre et verte. M. Kuroda a décrit le programme très complet que la BAsD a mis en place pour appuyer les mesures prises aux niveaux local, national, régional et mondial en vue de parvenir à une croissance économique écologiquement durable dans les pays membres de la Banque. Il a déclaré son adhésion à l'esprit de partenariat avec d'autres organisations de la région et exprimé son désir de voir la Banque poursuivre son rôle de financier du développement et de source de conseils politiques et techniques.

65. Le Ministre du commerce, de l'industrie et de l'énergie de la République de Corée, S.E. M. Hee-Beom Lee, a souhaité aux participants la bienvenue en République de Corée. Mentionnant les changements intervenus dans les régimes climatiques, il a souligné que la sécurité énergétique, la croissance économique et la durabilité environnementale devaient être envisagées simultanément. Il a décrit les initiatives prises par la République de Corée, en particulier les efforts faits pour réduire la consommation d'énergie, améliorer le rendement énergétique et utiliser des sources d'énergie de remplacement, ainsi que pour appliquer le nouveau concept de reconditionnement. Il a souligné que l'action volontaire encouragée par des incitations, l'appui au secteur privé par l'emploi de technologies propres, et la coopération internationale pour l'adoption et la commercialisation de technologies, étaient nécessaires. À cet égard, il estimait que la Conférence présentait un intérêt particulier en ce qu'elle réunissait des ministres aussi bien de l'environnement que du développement. Il a exprimé l'espoir qu'elle permettrait de tirer des enseignements de l'expérience de la République de Corée.

66. Dans son allocution de bienvenue, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD, a souligné l'importance de deux questions que le PNUD plaçait au centre de l'action en faveur de la croissance verte: l'amélioration de la gouvernance environnementale et le renforcement des interactions entre environnement et pauvreté. Notant les progrès réalisés et les problèmes qui continuaient à se poser dans la région pour ce qui était d'améliorer la gouvernance environnementale, il a souligné le rôle essentiel des parties prenantes à ce processus. Il a en outre présenté le Programme régional de gouvernance environnementale du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que d'autres activités conçues pour améliorer la gouvernance

environnementale que le PNUD et ses partenaires mettaient en œuvre dans la région. Rappelant aux participants les engagements pris au titre des objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le développement, il a émis l'avis qu'une synergie dans la réalisation de ces objectifs était chose essentielle. Il a noté que 2005 était une année critique pour la prise de décisions à l'échelle mondiale, le Sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire devant avoir lieu en septembre 2005 et il a invité les gouvernements à apporter un appui concret au niveau national pour la mise en œuvre du plan d'action qu'adopterait la Conférence.

B. Participation

67. Ont participé à la Conférence ministérielle les membres et membres associés suivants de la CESAP: Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kiribati, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Micronésie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Turquie, Vanuatu, Viet Nam, Guam, Iles Cook, Macao (Chine), Nioué. Un représentant de l'Autriche a aussi participé.

68. Étaient également représentés les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et organisations apparentées ci-après: Banque mondiale, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Fonds monétaire international, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

69. Étaient aussi représentées les organisations intergouvernementales suivantes: Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, Banque asiatique de développement, Centre asiatique de prévention des catastrophes naturelles, Centre asiatique pour la lutte contre les catastrophes, Centre international pour l'environnement et le développement, Centre régional pour l'environnement en Asie centrale, Communauté asiatique et pacifique de la noix de coco, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Institut des stratégies environnementales mondiales, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Secrétariat du Plan de Colombo, Programme régional océanien de l'environnement, Union européenne.

70. Étaient représentés en outre les organisations non gouvernementales, autres organismes et observateurs ci-après: Alliance coréenne des citoyens pour la protection des consommateurs, Alliance internationale des femmes, Pacific Disaster Center, Confédération internationale des syndicats libres,

Conseil international des femmes, Forum de Kitakyushu pour les femmes asiatiques, Forum japonais de l'eau, Institut international de gestion des ressources en eau, Ligue islamique mondiale, Secrétariat du quatrième Forum mondial de l'eau.

71. Les représentants du Sida Humanitarian Office et du Japan Offspring Fund ont participé à titre d'observateur.

C. Élection du Bureau

72. La Conférence a élu S. E. M. Kwak Kyul Ho (République de Corée) président. Elle a élu les vice-présidents suivants : S. E. M. Mohammad Saifur Rahman (Bangladesh), S. E. M. Nado Rinchhen (Bhoutan), Pehin Dato M. Awang. Hj. Ahmad Haji Jumat (Brunéi Darussalam), S. E. M. Mareth Mok (Cambodge), S. E. M. Pan Yue (Chine), M. Joji N. Banuve (Fidji), S. E. M. Namo Narain Meena (Inde), S. E. Mme Kazuko Nose (Japon), M. Martin Puta Tofinga (Kiribati), S. E. M. Temirbek A. Akmataliev (Kirghizstan), S. E. M. Bountiem Phissamay (République démocratique populaire lao), S. E. Dato's Seri S. Samy Vellu (Malaisie), M. Abdullah Kamaludeen (Maldives), S. E. M. Ulambayar Barsbold (Mongolie), S. E. M. Fredrick W. Pitcher (Nauru), S. E. M. Tahir Iqbal (Pakistan), M. Tuisugaletaua A. S. Aveau (Samoa), S. E. M. Yaacob Ibrahim (Singapore), M. Abdul H.M. Fowzie (Sri Lanka), S. E. M. Abduvokhit Karimov (Tadjikistan), M. Paul Barthelemy Telukluk (Vanuatu), Sir Geoffrey Henry (Iles Cook), M. Toke T. Talagi (Nioué). M. W. R. M. S. Wickramasinghe (Sri Lanka) a été élu rapporteur.

D. Ordre du jour

73. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Table ronde des principales parties prenantes.
5. Perspectives de politique générale dans la région de l'Asie et du Pacifique.
6. Rapport de la Réunion préparatoire de hauts responsables.
7. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle, du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) et de l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable : «croissance verte».
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la conférence.

E. Questions diverses

(Point 8 de l'ordre du jour)

74. Il n'y a pas eu de questions sous ce point de l'ordre du jour.

F. Adoption du rapport

(Point 9 de l'ordre du jour)

75. La cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement en Asie et dans le Pacifique (2005) a adopté son rapport le 29 mars 2005.

ANNEXES

Annexe I

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2005)

PRÉAMBULE

Nous, Ministres de l'environnement et du développement des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, réunis à Séoul les 28 et 29 mars 2005, à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005),

Réaffirmant notre engagement envers la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement[1] et les dispositions d'Action 21[2], les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable[3], en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg[4], qui englobe les initiatives prioritaires de la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique[5], les objectifs du Millénaire pour le développement (2000) ainsi que le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement[6], la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action[7] et le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités[8],

Reconnaissant que le manque de ressources financières et l'insuffisance des technologies et des capacités disponibles demeurent les principaux obstacles qui empêchent les pays en développement de parvenir à un développement durable et d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international dans la région de l'Asie et du Pacifique, qu'il demeure urgent que la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, s'acquitte de ses engagements et apporte une assistance financière et technique et des moyens de renforcement des capacités aux économies en transition et aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement de la région,

---

[1] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, n° de vente F.93.I.8 et rectificatifs.), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe I.

[2] Ibid., annexe II.

[3] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I.

[4] Ibid., chap. I, résolution 2, annexe.

[5] E/CN.17/2002/PC.2/8.

[6] *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, n° de vente F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

[7] Adoptée à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Port-Louis (Maurice) du 10 au 14 janvier 2005.

[8] Adopté à la troisième session du Groupe de travail intergouvernemental de haut niveau à composition non limitée sur un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, tenue à Bali (Indonésie) le 4 décembre 2004.

Prenant acte en particulier des objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le développement, qui visent respectivement à réduire la pauvreté et à assurer un environnement durable, et de l'objectif 8 qui engage les donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques à affecter 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, et reconnaissant que ces objectifs sont complémentaires et généralement liés aux questions de parité des sexes,

Prenant acte également du chapitre 4 d'Action 21 et du chapitre III du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui insistent sur l'importance d'une modification des modes de consommation dont les pays développés prendraient l'initiative,

Réaffirmant que la région de l'Asie et le Pacifique, qui est la région du monde où le développement est le plus rapide et qui compte les deux tiers de la population mondiale et le plus grand nombre de personnes souffrant de la pauvreté et de la faim, a un rôle capital à jouer dans la promotion d'un développement mondial durable,

Reconnaissant que la réduction de la pauvreté est le principal défi que la région de l'Asie et du Pacifique doive relever en même temps qu'une condition préalable indispensable au développement durable, en particulier dans les pays en développement,

Reconnaissant également que la croissance économique est essentielle pour faire reculer la pauvreté et pour permettre d'assurer les services de base répondant aux besoins de la population croissante de la région,

Reconnaissant en outre que l'augmentation de la consommation et de la production qui résulte d'une croissance économique non durable impose un fardeau croissant à la capacité de charge de l'environnement en Asie et dans le Pacifique, de même qu'ailleurs dans le monde.

Considérant que la situation actuelle peut être améliorée par l'intégration du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, qui constituent les trois piliers complémentaires et synergiques du développement durable,

Considérant que, dans l'intérêt des générations actuelle et futures, il est nécessaire de réorienter le développement et d'abandonner l'approche de «croissance d'abord, nettoyage plus tard» en faveur d'une approche de croissance verte, en tant que moyen de transmettre la notion de croissance écologique durable à l'ensemble de la collectivité,

Conscients que, dans le présent contexte, la croissance verte doit être comprise comme étant le développement durable, tel que décrit dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg,

Considérant qu'améliorer la durabilité de l'environnement tout en réduisant la pauvreté constitue un aspect essentiel des efforts que nous déployons pour parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie,

Convenant qu'il importe de promouvoir une croissance économique durable, ou croissance verte, en tant qu'élément fondamental de l'amélioration de la durabilité de l'environnement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région,

Nous félicitant de la volonté et de la détermination des populations et des gouvernements de la région de l'Asie et du Pacifique de mobiliser toutes les ressources disponibles, y compris, en particulier, des moyens nouveaux et additionnels de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités pour lutter contre la pauvreté et contribuer au développement durable de l'Asie et du Pacifique par la mise en œuvre du programme d'activités décrit ci-après,

Adoptons la présente déclaration, qui offre diverses options et variantes provenant d'accords multilatéraux antérieurs pour encourager une action de mise en œuvre volontaire, compte tenu de la diversité des besoins et capacités de développement des pays.

DURABILITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALES DANS LE CONTEXTE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

1. *Nous nous employons* à améliorer la durabilité environnementale tout en luttant contre la pauvreté en réduisant la pression qu'une croissance économique non durable impose à l'environnement, par les moyens suivants:

a) Internaliser les coûts relatifs à l'environnement dans les prix du marché et utiliser, chaque fois que cela est faisable et approprié, des instruments économiques qui favorisent la croissance verte;

b) Encourager une production moins polluante en favorisant l'écoefficacité, par l'utilisation généralisée, chaque fois qu'il convient, de technologies et méthodes fondées sur l'emploi d'énergies propres et économes des ressources naturelles, ainsi que de sources d'énergie de substitution renouvelables et peu polluantes;

c) Améliorer la durabilité environnementale des modes de consommation en les associant, selon qu'il convient, aux modes de vie et aux valeurs culturelles traditionnels et en encourageant une société de recyclage;

d) Favoriser des modèles assurant une synergie entre le développement économique et la protection de l'environnement en tant que stratégie de réduction de la pauvreté;

e) Mettre au point des mécanismes d'alerte rapide pour faciliter la gestion des catastrophes, notamment les tsunamis, les inondations, les sécheresses, les cyclones et les tempêtes de sable afin de réduire au minimum les risques qu'ils comportent pour la vie, les moyens d'existence et le logement des populations, en particulier des pauvres; mettre au point des mécanismes appropriés de préparation et d'intervention pour atténuer les effets de telles catastrophes, y compris des systèmes de collecte de données ventilées par sexe;

f) Promouvoir des activités pour atténuer les effets néfastes du changement climatique et encourager les stratégies d'adaptation appropriées;

g) Améliorer les mesures prises pour protéger et gérer la base de ressources naturelles du développement économique et social, en particulier dans les zones océaniques et côtières, qui jouent un rôle critique pour la sécurité alimentaire mondiale;

h) Promouvoir les 3 R: réduction des déchets, réutilisation et recyclage des matières et produits dans les secteurs de la production et de la consommation, afin de réduire au minimum la consommation des ressources naturelles et le gaspillage, ainsi que la production de polluants.

2. *Nous nous efforcerons* d'améliorer la performance environnementale en utilisant divers mécanismes, notamment comme suit:

a) Développer la performance environnementale des secteurs public et privé et leurs responsabilités dans le domaine de l'environnement en assurant l'inclusion constructive et opportune des parties prenantes et en faisant de l'accès à l'information, de la participation et de la notion de réparation les principes clefs de la gouvernance environnementale;

b) Assurer l'application, aux niveaux mondial et régional, des accords multilatéraux sur l'environnement auxquels nous sommes parties;

c) Promouvoir l'application efficace des lois, normes et règlements nationaux relatifs au développement durable, y compris les lois régissant les évaluations d'impact environnemental;

d) Prendre des mesures pour remédier aux dommages subis par les écosystèmes ou prévenir de nouvelles atteintes, en particulier pour prévenir la dégradation des sols et du milieu marin et la perte de la diversité biologique ou y remédier;

e) Établir ou promouvoir les structures institutionnelles telles que les mécanismes nationaux du développement durable en vue de l'intégration des politiques concernant les trois piliers du développement durable, et promouvoir des partenariats multipartites efficaces avec la participation du secteur privé, de la société civile et de tous les autres grands groupes;

f) Encourager le partage d'expérience dans l'utilisation d'indices de durabilité environnementale et de performance environnementale pour évaluer la situation et les tendances, en tant qu'instruments de l'élaboration de politiques de développement durable;

g) Encourager le recours à l'approche écosystémique pour la planification et la gestion stratégiques dans le domaine des ressources naturelles et de l'environnement;

h) Veiller à ce que les politiques qui favorisent une croissance économique écologiquement durable favorisent également l'impératif de réduction de la pauvreté;

3. *Nous avons conscience* que l'environnement n'est pas un obstacle à la croissance économique et qu'en fait il offre des possibilités de croissance durable, en particulier en encourageant des stratégies telles que les suivantes:

a) Promouvoir les marchés des technologies, produits et services environnementaux;

b) Encourager les parties prenantes à investir dans l'infrastructure environnementale, et à participer au développement en partenariat;

c) Encourager la recherche-développement et les activités de démonstration en matière d'écotechnologie;

d) Favoriser la mise en place de réseaux de partage des connaissances pour l'échange de données d'expérience et d'analyses sur les interactions entre la pauvreté et l'environnement en vue de faire prévaloir une croissance qui soit simultanément favorable aux pauvres et à l'environnement;

e) Instaurer une stratégie de communication entre la CESAP et ses membres et membres associés sur la notion de croissance verte;

f) Promouvoir des initiatives de renforcement des capacités et de transfert de technologie afin d'encourager et de faciliter la mise en œuvre des écotechnologies aux fins d'une croissance durable dans les pays en transition et les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique.

RÔLE DES GRANDS GROUPES

4. *Nous proclamons* notre adhésion à la Déclaration politique de Johannesburg par laquelle nous reconnaissons qu'en tant que partenaires sociaux, nous continuerons à œuvrer en faveur de partenariats stables avec tous les grands groupes, en respectant le rôle important et indépendant de chacun d'entre eux dans la promotion du développement durable, et en tenant des consultations avec ces groupes sur les questions suivantes:

a) La promotion de l'utilisation de différents instruments économiques pour parvenir a un développement durable:

b) Les moyens d'encourager le secteur privé:

i) à exploiter les créneaux commerciaux liés à l'environnement;

ii) à utiliser les écomarchés;

iii) à adopter des méthodes de production durables et non polluantes;

iv) à élaborer des produits inoffensifs pour l'environnement;

v) à promouvoir les biens et services soucieux de l'environnement;

vi) à adopter des modes d'investissement favorables à un développement durable;

c) La promotion des partenariats public-privé en tant qu'instruments complémentaires pour le développement durable;

d) Les moyens d'encourager la société civile à jouer un rôle important pour améliorer la durabilité environnementale de la consommation par les moyens suivants:

i) sensibilisation des consommateurs à la durabilité de leurs modes de consommation;

ii) facilitation de la gestion de la consommation sous l'angle de la demande;

iii) amélioration de la durabilité environnementale de la consommation en associant celle-ci, selon qu'il convient, aux modes de vie et aux valeurs culturelles et spirituelles traditionnels;

e) La promotion du développement durable comme élément des programmes d'éducation à tous les niveaux et une meilleure sensibilisation du public à cette forme de développement.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE JOHANNESBURG ET PLAN RÉGIONAL D'APPLICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2006-2010)

5. *Nous décidons* de poursuivre l'action menée pour appliquer le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ayant à l'esprit les initiatives régionales prioritaires de la Plateforme régionale de Phnom Penh qui ont été incorporées dans le chapitre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg intitulé «Autres initiatives régionales», de même que l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre[9], le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action, reconnaissant à cet égard les mesures positives prises par les membres et membres associés de la Commission, y compris l'important travail accompli à l'échelon régional et sous-régional en vue de l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de ses initiatives prioritaires.

6. *Nous considérons que* le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) constitue un cadre d'action utile tout en tenant compte des priorités et objectifs nationaux.

7. *Nous nous félicitons de* l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte), qui traite des problèmes émergents relevés dans le Plan régional d'application, en vue de la réalisation d'une croissance économique écologiquement durable en Asie et dans le Pacifique.

8. *Nous appuyons* les initiatives régionales et sous-régionales énumérées à la fin de la présente Déclaration, qui ont été conçues pour donner suite aux conclusions du Sommet mondial pour le développement durable et aux initiatives prioritaires de la Plateforme régionale de Phnom Penh reprises dans le chapitre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg relatif aux «Autres initiatives régionales».

---

[9] Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et le Pacifique (2000), Kitakyushu (Japon), 31 août-5 septembre 2000: Déclaration ministérielle, Programme d'action régional (2001-2005) et Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre (ST/ESCAP/2096) (publication des Nations Unies, numéro de vente F.01.II.F.12), Troisième partie.

9. *Nous appuyons également* les activités et mesures pratiques et ciblées entreprises pour donner effet à l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre et faisons nôtre le Plan d'action pour l'application de cette Initiative tel qu'adopté par les maires et hauts responsables des villes membres à la troisième Réunion du Réseau de l'Initiative, tenue à Kitakyushu (Japon) les 3 et 4 août 2004.

10. *Nous engageons* les membres et membres associés de la Commission à veiller à ce que les stratégies nationales de développement durable élaborées pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et au Sommet mondial pour le développement durable soient formulées, développées et appliquées de manière à favoriser l'intégration de l'environnement et de l'économie, et soient elles-mêmes intégrées au processus national de planification et de mise en œuvre économique.

11. *Nous engageons également* les membres et membres associés de la Commission à veiller à ce que les préoccupations écologiques des groupes pauvres et vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, soient intégrées dans les cadres nationaux de planification et d'orientation pour la réduction de la pauvreté.

12. *Nous prions* les membres et membres associés de la Commission de renforcer les mécanismes sous-régionaux existants du développement durable.

13. *Nous soulignons* l'importance de la coopération internationale bilatérale et multilatérale pour parvenir à un développement durable.

14. *Nous rappelons* à la communauté internationale, en particulier aux pays développés, les engagements pris en faveur de «responsabilités communes mais différenciées» dans l'action à mener pour parvenir à un développement durable.

15. *Nous adressons un appel* aux pays donateurs, aux institutions et organismes compétents des Nations Unies, aux institutions financières multilatérales, et autres organisations inter-gouvernementales, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile pour qu'ils apportent un appui sans réserve, y compris sur le plan financier et technique, à la mise en œuvre du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) et de ses initiatives et projets.

16. *Nous convenons* qu'il sera procédé périodiquement à un examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan régional d'application et, dans ce contexte, prions le Secrétaire exécutif de la CESAP de soumettre à la Commission des rapports sur l'état d'avancement des travaux établis à partir des renseignements fournis à titre volontaire par les membres et membres associés, et de présenter un rapport final d'examen à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement.

17. *Nous convenons* de tenir la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2010.

18. *Nous exprimons* notre sincère gratitude à notre hôte, le Gouvernement de la République de Corée, pour la générosité de son appui et de son hospitalité et pour les excellentes dispositions prises pour la Conférence.

Initiatives régionales et sous-régionales approuvées par les réunions préparatoires sous-régionales et régionales

	Initiative	Principaux partenaires connus à ce jour	Sources de financement probables
Initiatives régionales			
Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte)		CESAP	République de Corée
L'environnement comme débouché commercial dans le contexte d'une croissance économique durable de la région Asie-Pacifique		Banque asiatique de développement (BAsD), CESAP	BAsD
Intégration de la gestion des risques de catastrophe et de la planification préalable aux politiques de développement socioéconomique et à la planification		CESAP comme chef de file	République de Corée
Pauvreté et environnement		Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), BAsD	PNUD, BAsD
Initiatives sous-régionales			
Asie centrale	Initiative des pays d'Asie centrale pour un programme d'aménagement du territoire visant à combattre la dégradation des sols	BAsD comme chef de file et partenaires multiples	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)/BAsD/ autres donateurs/ financement national
	Initiative en faveur du développement durable et Plan d'action régional pour l'environnement	Commission interétatique du développement durable de l'Asie centrale (ISCE), Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC)	FEM/PNUE/Union européenne/mécanismes nationaux de financement
Asie du Nord-Est	Prévention et atténuation des tempêtes de poussière et de sable (phase II)	BAsD comme chef de file, PNUE, CESAP, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	FEM/BAsD/ gouvernements participants
	Atténuation du changement climatique (technologies innovantes et développement du secteur des transports)*	CESAP	Financement à trouver
	Cadre d'un Programme de conservation de la nature en Asie du Nord-Est	Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC)/CESAP	Financement de base NEASPEC
Asie du Sud-Est	Éducation aux fins du développement durable, centrée sur la consommation et à la production durables*	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, CESAP, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Association des consommateurs de la République de Corée	Financement à trouver
Asie du Sud	Dégradation des sols*	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Financement à trouver
Pacifique	Modes de vie communautaires durables dans les pays insulaires du Pacifique (domaines prioritaires: adaptation au changement climatique, écotourisme, gestion des ressources naturelles)*	Programme régional océanien de l'environnement, CESAP	Financement à trouver

* Initiative encore à élaborer.

Annexe II

PLAN RÉGIONAL D'APPLICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (2006-2010)

I. INTRODUCTION

A. Historique et raison d'être

1. La cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Séoul du 28 et 29 mars 2005. Elle a adopté la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) qui réaffirme l'engagement de la région en faveur des programmes convenus à l'échelon international et régional pour un développement durable axé sur une croissance économique écologiquement durable. Le présent Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) est inspiré par la Déclaration ministérielle et présente diverses options, compte tenu de la diversité des besoins et des capacités de développement des pays.

2. L'importance capitale de la promotion du développement durable est affirmée dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et les dispositions d'action 21, les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui englobent les initiatives prioritaires de la Plateforme régional de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action et le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. L'examen du développement actuel dans la région montre toutefois que malgré les efforts considérables des gouvernements, la notion de développement durable ne s'est pas encore pleinement concrétisée.

3. Bien qu'inégal d'un pays à l'autre, la production économique de l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique a fortement augmenté au cours des 20 dernières années, dépassant toutes les autres régions du monde. Toutefois, les pressions qu'exerce cette croissance économique sur la capacité de charge de l'environnement des membres et membres associés menacent aujourd'hui très sérieusement la durabilité environnementale de la région. La croissance économique est cependant nécessaire pour que la région puisse éliminer la pauvreté et se rapprocher des objectifs convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Alors qu'au titre de l'OMD 1, les membres et membres associés s'engagent à réduire la pauvreté, l'OMD 7 porte sur la nécessité d'assurer la durabilité de l'environnement. Aussi, pour harmoniser les deux objectifs, la poursuite d'une croissance économique écologiquement durable constitue-t-elle un impératif pour la région.

4. Il convient de trouver de nouvelles solutions afin de ne pas répéter les erreurs inhérentes à l'approche classique de croissance non durable fondée sur la notion de «croissance d'abord, nettoyage

plus tard». L'avenir durable de la région requiert une synergie entre les politiques environnementales et économiques et des mécanismes institutionnels appropriés et efficaces afin d'intégrer les trois piliers du développement durable que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement.

5. Le Plan régional d'application (2006-2010) a donc pour vocation principale d'être un cadre directif pour la promotion d'une croissance écologiquement durable ou croissance verte. Dans l'approche du développement économique fondée sur la croissance verte, la croissance économique ne porte pas indûment atteinte à la durabilité de l'environnement et la protection de l'environnement est considérée comme une source de croissance économique durable et non comme une contrainte ou un fardeau. L'adoption d'une telle approche créera une situation avantageuse de part et d'autre, dans laquelle la protection de l'environnement favorise le développement économique. Simultanément, il est important de maintenir l'intégrité des écosystèmes pour atténuer les effets catastrophes naturelles. Le renforcement de la protection de l'environnement et la prise en compte de la gestion des risques en cas de catastrophe et de la planification préalable dans les politiques et la planification socioéconomiques sont d'importance vitale pour réduire les risques de pertes de vies humaines et de moyens d'existence, en particulier dans les groupes vulnérables. La coopération régionale et sous-régionale et un engagement partagé par les gouvernements et les autres parties prenantes sont également indispensables pour promouvoir le développement durable de la région.

6. C'est dans cet esprit que le Plan régional d'application a été conçu pour constituer un cadre directif susceptible de stimuler l'action en faveur d'une croissance économique écologique, facteur essentiel du développement durable. Le Plan s'articule autour de quatre grands domaines d'action: a) améliorer la durabilité environnementale; b) améliorer la performance environnementale; c) promouvoir la protection de l'environnement en tant que source de croissance durable; d) intégrer la gestion des risques de catastrophe et la planification préalable aux politiques de développement socioéconomiques et à leur planification. Chaque domaine d'action du Plan comprend un objectif, des domaines d'intervention et des activités.

7. Le Plan sera étalé sur la période 2006-2010, ses modalités d'application portant sur la participation des parties prenantes, la coopération régionale, multilatérale et bilatérale, le transfert de technologie, le financement et les mécanismes de suivi et d'examen. Un certain nombre d'initiatives régionales et sous-régionales concernant la mise en œuvre du Plan, dont certaines ont été approuvées par les réunions préparatoires sous-régionales et régionales préparatoires à la cinquième Conférence ministérielle, y sont énumérées. La CESAP, le PNUE, le PNUD et la BAsD et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales sont invités à apporter leurs concours pour aider les membres et membres associés à appliquer le Plan et les initiatives connexes.

B. Objectifs du Plan régional d'application

8. Il existe un ensemble exhaustif de programmes en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique comprenant notamment: a) le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, y compris l'Initiative sur l'assainissement, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité et la Plateforme

régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie dans le Pacifique; b) le Programme d'action régional pour un développement écologiquement rationnel et durable (2001-2005); c) l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre; d) le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action. Compte tenu du fait qu'une croissance économique écologique est un élément essentiel du développement durable, le Plan d'application a pour principal objectif de favoriser la mise en œuvre des programmes existants et des engagements pris en développant les capacités régionales et nationales permettant la réalisation d'une croissance écologiquement durable. À cet effet, le plan spécifie des objectifs dans quatre domaines prioritaires.

II. PRINCIPES D'ACTION

A. Évaluation des principaux résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la poursuite de l'action en faveur du développement durable

9. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, l'importance des problèmes environnementaux est davantage reconnue et la gestion environnementale s'est généralement améliorée dans le monde. Un grand nombre de gouvernements de l'Asie du Pacifique sont parties aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement bien que la pleine application de ces accords demeure problématique.

10. L'examen et l'analyse des progrès accomplis sur la voie du développement durable dans l'ensemble de la région ont fait apparaître que les pays de l'Asie du Pacifique s'efforçaient sincèrement d'atteindre les objectifs du développement durable et étaient déterminés à éliminer la pauvreté et à améliorer la situation sociale de leurs populations de plus en plus nombreuses en mettant en place les mécanismes institutionnels et les moyens d'intervention nécessaires. Toutefois, les progrès ont été inégaux du fait des différences de niveaux de développement et de capacité des pays. Les tâches à accomplir sont trop importantes pour être menées à bien en peu de temps avec des ressources limitées.

11. La croissance économique, on l'a vu, est essentielle pour le développement durable, lequel implique l'utilisation durable des ressources naturelles et le maintien de l'intégrité des écosystèmes. Cette forme de développement exige que les modes de consommation et de production ne dépassent pas les capacités de régénération de l'environnement. Il est très nécessaire d'améliorer l'écorendement.

12. Les pressions que subit l'environnement ne sont pas seulement dues à la production mais également aux modes de consommation non durables. Il faut donc s'attaquer à ces derniers dans le cadre d'une stratégie de gouvernance environnementale. Il faut également décentraliser davantage la gouvernance environnementale qui, chaque fois qu'elle a été appliquée, a permis aux populations locales de mettre au point et d'adopter avec succès des pratiques écologiquement durables. Une société civile dotée de moyens renforcés peut, si elle est active, contribuer puissamment à modifier les modes de consommation actuels.

13. La coopération régionale, sous-régionale et bilatérale s'est révélée efficace pour articuler les problèmes du développement durable et pour renforcer les capacités, notamment en permettant l'échange des meilleures pratiques et la transmission des données d'expérience et de l'information pertinente.

B. Performance environnementale et durabilité de l'environnement en Asie et dans le Pacifique: état des lieux

14. Les indicateurs environnementaux et autres montrent clairement que la croissance économique rapide de la région porte de plus en plus atteinte à la durabilité de l'environnement.

15. L'extrême pauvreté, les modes de consommation et de production non durables, l'urbanisation rapide, l'augmentation des déchets, la demande croissante d'énergie, d'eau et ressources naturelles et la pression qui s'exerce sur les écosystèmes figurent parmi les principales menaces au développement durable dans la région.

16. Si la durabilité environnementale permet de mesurer les pressions qu'une société exerce sur la capacité de charge de son environnement, la performance environnementale permet de mesurer l'efficience de la gouvernance environnementale, c'est-à-dire de la capacité d'une administration à réduire la pollution et à protéger les ressources naturelles. Il arrive souvent que des pays développés aient une durabilité environnementale faible tout en ayant une performance environnementale relativement bonne. Les efforts des membres et membres associés pour améliorer leurs résultats a permis de progresser ici ou là. Ainsi, la détérioration de la qualité de l'air dans certaines villes, le rythme du déboisement dans certains pays ont été ralentis ou inversés et des cadres institutionnels et législatifs ont été mis en place ou renforcés pour protéger l'environnement.

17. Il semble que les efforts privilégient la performance environnementale au détriment de la durabilité environnementale alors que l'objectif 7 du Millénaire pour le développement «assurer un environnement durable» (la durabilité étant définie dans un sens large) les place sur le même plan. En élaborant une stratégie plus pratique et plus réaliste pour améliorer l'état de l'environnement, il convient d'accorder autant d'attention à la performance écologique qu'à la durabilité environnementale pour assurer à long terme la synergie entre l'environnement et le développement économique.

18. Les possibilités de promouvoir l'intégration des objectifs de la protection de l'environnement et du développement économique sont importantes. La mondialisation, tout en étant directement responsable de l'intensification des pressions que subit l'environnement dans la région, favorise également une plus grande prise de conscience du consommateur, l'accès aux technologies et aux services d'information et de communication, le renforcement des capacités des organisations de la société civile, les progrès technologiques et l'amélioration du climat pour le développement et les investissements du secteur privé.

III. DOMAINES D'ACTIVITÉ

A. Amélioration de la durabilité environnementale

19. Comme on l'a noté plus haut, la croissance économique rapide de la région a pesé de plus en plus sur la durabilité de l'environnement. Il est donc important d'améliorer celle-ci en réduisant les pressions sur la capacité de charge de l'environnement. Il faudrait que soient adoptées des mesures encourageant des modes de vie écologiquement durable en favorisant l'évolution des modes de consommation et de production et en harmonisant le développement économique avec la protection et la gestion de l'environnement.

1. Objectif

20. Le principal objectif de ce domaine d'activité est de renforcer les capacités nationales permettant d'améliorer la durabilité environnementale:

2. Domaines d'intervention

21. Les domaines d'intervention pour améliorer la durabilité environnementale peuvent comprendre la détermination et la promotion des orientations à adopter et des modifications à apporter aux concepts et systèmes aux fins suivantes:

a) Intégrer la notion d'écoefficacité et de durabilité environnementale dans la planification du développement économique et social, l'écoefficacité étant capitale pour la durabilité de l'environnement;

b) Évaluer les pressions imposées à la capacité de charge limitée de l'environnement et améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources;

c) Améliorer l'écoefficacité de la croissance économique et réduire les pressions que cette croissance impose à l'environnement;

d) Promouvoir des modes de production et de consommation durables en modifiant la façon dont la société produit et consomme ainsi que le préconise le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, éventuellement en introduisant un lien entre ces modes et les modes de vie et valeurs culturelles traditionnelles;

e) Internaliser les coûts de l'environnement dans la structure des prix en utilisant divers instruments économiques tels que le PNB vert et l'écofiscalité pour promouvoir l'efficacité de l'utilisation des ressources;

f) Promouvoir la gestion de la demande pour améliorer l'écoefficacité dans la façon dont la société produit et consomme les ressources naturelles telles que l'eau, l'énergie et les matières premières;

g) Promouvoir le renforcement des capacités et la sensibilisation des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, quant à la nécessité d'améliorer l'écoefficacité;

h) Promouvoir les partenariats entre diverses parties prenantes de la société pour améliorer l'écoefficacité, la durabilité environnementale et mieux faire percevoir le rôle que chacun d'entre eux peut jouer;

i) Promouvoir les 3 R: réduction des déchets, réutilisation et recyclage des matières et produits dans la production et la consommation afin de réduire au minimum la consommation de ressources naturelles ainsi que la production de déchets et de polluants.

3. Activités

Au niveau national

22. Les activités destinées à améliorer la durabilité environnementale au niveau national peuvent notamment consister à:

a) Renforcer les capacités institutionnelles pour promouvoir efficacement des politiques susceptibles d'améliorer la durabilité environnementale;

b) Analyser les tendances de la durabilité environnementale, déterminer les problèmes essentiels et fixer les grandes orientations, y compris un panachage judicieux d'approches économiques, réglementaires et volontaires du développement durable;

c) Promouvoir l'utilisation des instruments économiques pour formuler et mettre en œuvre des politiques macro et microéconomiques;

d) Mettre en œuvre des politiques et stratégies efficaces de réduction de la pauvreté et promouvoir un accès équitable pour tous, en particulier les pauvres, aux richesses naturelles;

e) Répondre à la nécessité de mettre en valeur l'énergie de manière durable en prenant des mesures telles que l'intégration des considérations énergétiques dans les programmes socioéconomiques pour encourager l'emploi de technologies exploitant les énergies renouvelables, le rendement énergétique et un accès accru à l'énergie;

f) Adopter et mettre en œuvre des politiques et des mesures visant à favoriser les modes de production et de consommation durables, en particulier par des programmes de renforcement des capacités institutionnelles;

g) Formuler des programmes d'action nationaux pour promouvoir des corrélations dans l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans le contexte de la durabilité de l'environnement et d'une croissance écologiquement durable;

h) Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau et des plans d'utilisation efficace de ces ressources; atteindre l'objectif 7 du Millénaire pour le développement concernant l'accès à l'eau potable;

i) Promouvoir une gestion intégrée, pluridisciplinaire et plurisectorielle des écosystèmes, notamment des côtes et des océans;

j) Accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;

k) Prendre des mesures pour remédier à la pollution de l'air urbain, aux problèmes environnementaux transfrontières et faire face aux tempêtes de sable;

l) Coopérer dans le cadre de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre afin d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau et la gestion des déchets.

Aux niveaux régional et sous-régional

23. Les activités visant à améliorer la durabilité environnementale aux niveaux régional et sous-régional peuvent consister notamment à:

a) Analyser les tendances régionales de la durabilité environnementale et déterminer une stratégie et des orientations régionales en fonction des différents niveaux de développement des membres et membres associés;

b) Coordonner efficacement les efforts des différents organes, organismes, programmes des Nations Unies, des organismes internationaux et intergouvernementaux et autres entités et contribuer à la mise en œuvre des politiques ainsi identifiées;

c) Renforcer les programmes régionaux et sous-régionaux pour améliorer la synergie entre ceux-ci et le Plan régional d'application et les plans nationaux pertinents;

d) Renforcer ou faciliter selon le cas les activités régionales et sous-régionales de coopération et de réseautage visant à échanger information et savoir et à effectuer des transferts de technologie;

e) Créer ou renforcer les capacités institutionnelles et élaborer des programmes de mise en valeur des ressources humaines en organisant des ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux sur l'internalisation des coûts environnementaux et l'utilisation des instruments économiques;

f) Effectuer une évaluation de l'application des méthodologies et de l'élaboration de directives pour l'application de la comptabilité des ressources naturelles;

g) Mobiliser une assistance technique et financière par la coordination des donateurs, le transfert de technologie, la promotion des meilleures pratiques et l'appui au renforcement des capacités dans les membres et membres associés, et en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les économies en transition et les petits États insulaires en développement, pour mettre en œuvre le Plan régional d'application;

h) Collecter et diffuser des informations concernant des exemples du rendement économique de la production non polluante, de l'écoefficacité, de l'utilisation des instruments économiques et de la consommation durable, et promouvoir les échanges d'information sur le succès des pratiques introduites dans les différents pays de la région;

i) Aider les membres et membres associés à évaluer et examiner leur progrès dans la mise en œuvre du Plan régional d'application.

B. Amélioration de la performance environnementale

24. Bien que des progrès considérables aient été accomplis dans la région dans l'établissement de mécanismes institutionnels pour la protection de l'environnement et la promulgation de textes législatifs appropriés relatifs à la lutte contre la pollution et la gestion des ressources naturelles, de nouvelles améliorations s'imposent. En effet, certains obstacles persistent aujourd'hui: cadres institutionnels et juridiques faibles, s'agissant en particulier des dispositifs d'application des lois, du chevauchement des responsabilités fonctionnelles, de l'absence de coordination et de l'intégration des politiques. En même temps, il convient de renforcer la planification et la gestion participatives en faisant intervenir les parties prenantes. Les actions proposées dans le cadre de ce domaine d'activité permettront peut-être de remédier à ces difficultés.

1. Objectif

25. Le principal objectif de ce domaine d'activité est de renforcer les capacités nationales pour une meilleure performance environnementale.

2. Domaines d'intervention

26. Les domaines d'intervention portant sur l'amélioration de la performance environnementale peuvent être notamment les suivants:

a) Promouvoir l'application effective des lois, réglementations et normes relatives au développement durable;

b) Améliorer les structures institutionnelles pour l'intégration des politiques et promouvoir la participation du secteur privé, de la société civile et de tous les autres principaux groupes pour parvenir au développement durable;

c) Mettre au point et utiliser des indices de performance écologique pour l'évaluation des conditions et des tendances, ces outils étant essentiels pour la formulation de politiques de développement durable.

3. Activités

Au niveau national

27. Les activités visant à améliorer la performance environnementale au niveau national peuvent consister notamment à:

a) Passer périodiquement en revue les lois, réglementations et normes nationales en y incluant des incitations, réparations et pénalités pour les rendre efficaces;

b) Renforcer les capacités institutionnelles pour collecter des données sur l'application des textes, examiner régulièrement celle-ci, repérer les violations, fixer des priorités dans la lutte contre les infractions et procéder à des évaluations périodiques de l'efficacité des programmes de respect des textes et de lutte contre les infractions;

c) Élaborer des stratégies et mettre au point des mécanismes intégrés pour maximaliser le respect des lois et des réglementations;

d) Renforcer les procédures administratives et judiciaires pour les recours et réparations légaux concernant les actions qui affectent l'environnement et le développement durable;

e) Promouvoir le respect des obligations découlant des accords environnementaux multilatéraux;

f) Élaborer et utiliser des indices de performance environnementale pour la formulation des politiques de développement durable;

g) Renforcer les structures institutionnelles telles que les mécanismes nationaux du développement durable pour focaliser l'attention des responsables de haut niveau sur le développement durable et encourager le développement de partenariats multipartites;

h) Encourager le secteur privé et l'industrie à améliorer leur performance environnementale par des initiatives volontaires, notamment l'utilisation des systèmes de gestion de l'environnement, des audits environnementaux, des codes de conduite et des rapports publics;

i) Promouvoir l'utilisation des écotechnologies;

j) Promouvoir la sensibilisation et la participation du public par des mesures visant à ouvrir l'accès à l'information relative à la législation, à la réglementation, aux activités et aux programmes conçus pour améliorer la performance environnementale de toutes les parties prenantes;

k) Promouvoir la recherche-développement sur les méthodes permettant d’améliorer la performance environnementale.

Aux niveaux régional et sous-régional

28. Les activités visant à améliorer la performance environnementale aux niveaux régional et sous-régional peuvent consister notamment à:

a) Fournir aux pays une assistance technique pour les aider à renforcer leur cadre directif et juridique pour la gouvernance du développement durable;

b) Appuyer des initiatives de renforcement des institutions afin que les décideurs et juristes (magistrats, avocats, administrateurs, rédacteurs juridiques) soient mieux à même d'élaborer, d'appliquer et de faire respecter des lois compatibles avec les principes du développement durable;

c) Favoriser l'application des accords environnementaux internationaux en développant ou en renforçant les capacités des institutions nationales;

d) Aider à mettre au point et à adapter des indices de performance environnementale en fonction des conditions locales;

e) Mettre en place des centres d'information et faciliter la coopération et le réseautage régionaux pour la mise en commun du savoir et le transfert des pratiques et des expériences ayant donné de bons résultats.

C. Promotion de l'environnement en tant que source de croissance économique durable

29. On estime généralement que la prise en compte de l'environnement représente un coût et, par voie de conséquence, une limitation au regard de la croissance économique. Pourtant, il semble que les biens, technologies et services environnementaux constituent un immense marché potentiel dont le monde des affaires et la société en général pourraient tirer profit si une politique écologique propice était en place. Il importe pour cela de défendre l'idée selon laquelle la protection de l'environnement peut offrir des possibilités d'affaires en bénéficiant d'un cadre directif qui concilie préoccupations environnementales et souci de croissance économique et qui soit conçu pour renforcer et exploiter ce marché potentiel.

1. Objectif

30. Le principal objectif consiste ici à renforcer les capacités nationales pour promouvoir la protection de l'environnement en tant que source de croissance économique durable.

2. Domaines d'intervention

31. Les domaines d'intervention, s'agissant de définir et promouvoir des orientations et la modification des principes conceptuels et des systèmes, pourront comporter les suivants :

a) Promouvoir les investissements liés à l'environnement et la recherche-développement dans le domaine des écotechnologies en tant que facteur de croissance économique, d'emploi et de compétitivité industrielle;

b) Promouvoir les écotechnologies et faciliter leur adaptation, diffusion et transfert;

c) Promouvoir et créer une synergie positive entre environnement et économie;

d) Promouvoir le rôle que le secteur privé peut jouer pour faire comprendre que l'environnement offre des débouchés d'affaires et n'est pas nécessairement un fardeau ou un coût pour l'économie et le secteur privé;

e) Faire comprendre que les réglementations environnementales et les exigences de qualité environnementale offrent la possibilité de promouvoir l'industrie environnementale et le marché des biens et des services environnementaux;

f) Établir des cadres directifs qui encouragent la création de nouveaux débouchés commerciaux pour les infrastructures, les biens et les services ainsi que les technologies liés à la lutte contre la pollution et à la gestion des ressources de l'environnement;

g) Profiter des marchés publics pour faciliter la constitution d'un marché et faire en sorte d'assurer la rentabilité des activités de production plus propres à leurs débuts;

h) Sensibiliser les consommateurs aux produits respectueux de l'environnement;

i) Encourager l'écotourisme durable dans les milieux naturels de l'Asie et du Pacifique afin de générer des revenus pour les habitants de la région.

3. Activités

Au niveau national

32. Les activités à prévoir au niveau national pour promouvoir la protection de l'environnement en tant que source de croissance économique et de développement durables peuvent consister à:

a) Mettre en place des cadres directifs susceptibles de favoriser de nouveaux débouchés commerciaux pour les infrastructures, les technologies et les biens et services;

b) Formuler et mettre en œuvre des approches stratégiques encourageant les investissements dans les infrastructures et services environnementaux;

c) Promouvoir les partenariats public-privé en vue de créer un milieu porteur pour les investissements environnementaux;

d) Adopter des mesures pour encourager et aider le secteur privé à développer et exploiter les possibilités qu'offrent les marchés environnementaux en expansion;

e) Promouvoir des politiques de marchés publics encourageant la conception et la diffusion de biens et de services écologiquement durables;

f) Promouvoir les écotechnologies et faciliter leur adaptation, leur diffusion et leur transfert;

g) Entreprendre une action de recherche-développement sur les technologies propres, les débouchés possibles sur le marché de l'environnement et les investissements environnementaux.

h) Promouvoir des économies de recyclage au moyen de mesures d'incitation, de mécanismes réglementaires et d'actions de sensibilisation;

i) Mettre au point et adopter, selon que de besoin et à titre volontaire, des outils efficaces, transparents, vérifiables, fiables et non discriminatoires afin d'informer le consommateur concernant la production et la consommation durables, y compris les aspects relatifs à la santé et à la sécurité;

j) Encourager le développement et le renforcement des associations de consommateurs et des organisations non gouvernementales afin de mieux sensibiliser les consommateurs aux produits et services écologiques;

Aux niveaux régional et sous-régional

33. Les activités à prévoir aux niveaux régional et sous-régional pour promouvoir la protection de l'environnement en tant que source de croissance économique et de développement durables peuvent consister notamment à:

a) Promouvoir des conditions égales pour tous les pays en matière d'accès au marché de l'environnement et de concurrence;

b) Fournir une assistance technique et des services consultatifs aux pays pour formuler et appliquer des approches stratégiques relatives au développement des marchés de l'environnement et encourager les investissements environnementaux;

c) Appuyer des projets de démonstration relatifs à des partenariats public-privé conçus pour promouvoir les investissements dans les technologies, les biens et les services environnementaux;

d) Mettre en place et renforcer des centres d'information sur les écotechnologies;

e) Faciliter l'accès à des financements concessionnels, en vue de créer aux niveaux sous-régional, régional et international, un milieu propice aux investissements environnementaux.

C. Intégration de la gestion des risques de catastrophe aux politiques de développement socioéconomique et dans la planification

34. Le raz de marée survenu dans l'océan Indien en décembre 2004 a été l'une des tragédies les plus graves de l'histoire récente, qui témoigne une fois de plus de l'importance des écosystèmes pour atténuer les effets du terrible impact des catastrophes naturelles sur les vies humaines et les moyens d'existence des populations. Il est aussi venu rappeler avec force que cet impact demeure un obstacle majeur au développement durable. Dans ce contexte, une croissance économique durable exige la prise en compte du lien intrinsèque qui existe entre la prévention des catastrophes d'une part et le développement durable d'autre part. Il importe donc de renforcer encore la capacité des pays et des populations locales à faire face aux catastrophes.

1. Objectif

35. Le principal objectif consiste ici à renforcer les capacités nationales pour une meilleure intégration de la gestion des risques de catastrophe dans les politiques de développement socioéconomique et la planification.

2. Domaines d'intervention

36. S'agissant d'intégrer la gestion des risques de catastrophe aux politiques de développement socioéconomique et à la planification, les domaines d'intervention peuvent être les suivants:

a) Intégration de la réduction des risques de catastrophe aux politiques nationales et locales de développement;

b) Renforcement des cadres juridiques et institutionnels en vue d'une véritable gestion des risques de catastrophe;

c) Identification, évaluation et surveillance des risques de catastrophe;

d) Réduction des facteurs de risque sous-jacents;

e) Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe à tous les niveaux.

3. Activités

37. Le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) a été adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005. Ce Cadre, auquel s'ajoutent les activités du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et les initiatives relatives à l'établissement d'un système international d'alerte rapide aux tsunamis pour l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est, vise à promouvoir une approche stratégique et systématique susceptible de réduire la vulnérabilité aux catastrophes.

Au niveau national

38. Les activités à prévoir au niveau national pour intégrer la gestion des risques de catastrophe aux politiques de développement socioéconomique et à la planification peuvent consister à:

a) Élaborer une politique et une législation nationales pour réduire et minimiser la vulnérabilité aux dangers et catastrophes naturels et renforcer les mesures d'urgence portant sur la planification préalable, les réponses et la reconstruction;

b) Élaborer et exploiter un système national de surveillance;

c) Élaborer et normaliser une méthodologie de surveillance des catastrophes;

d) Améliorer la collecte, l'harmonisation, l'échange et l'analyse des données;

e) Encourager la sensibilisation aux risques naturels et favoriser des stratégies de réaction et de reconstruction;

f) Concevoir et appliquer des programmes d'urgence au niveau des communautés locales concernant la planification préalable, les réponses et la reconstruction.

Aux niveaux régional et sous-régional

39. Les activités à prévoir aux niveaux régional et sous-régional pour intégrer la gestion des risques de catastrophe aux politiques de développement socioéconomique et dans la planification peuvent consister à:

a) Repérer, favoriser et reproduire les bonnes pratiques portant sur la planification préalable, la réaction, ainsi que la reconstruction et la réhabilitation;

b) Améliorer l'harmonisation des approches et de la méthodologie;

c) Élaborer, s'il y a lieu; des systèmes régionaux et sous-régionaux d'alerte précoce aux catastrophes,

d) Promouvoir au niveau sous-régional le partage des informations et la sensibilisation.

IV. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

40. Les activités à l'échelon national proposées dans le plan devraient être harmonisées et coordonnées avec les stratégies nationales de développement durable existantes ou en cours d'élaboration et être considérées comme des éléments essentiels et des pièces maîtresses. La mise en œuvre à l'échelon national incombera principalement aux gouvernements, en partenariat avec le secteur privé et la société civile. L'action des gouvernements serait appuyée et complétée par des activités aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Cette forme d'assistance pourrait être obtenue d'organisations régionales et internationales.

A. Mobilisation des ressources et établissement de partenariats

41. Le financement est essentiel à l'exécution de quelque plan que ce soit. S'il est opportun et nécessaire de rappeler aux pays donateurs les engagements qu'ils ont pris d'appuyer les efforts que déploient les pays en développement pour lutter contre la pauvreté et parvenir à la durabilité environnementale, il est évident que l'autofinancement, les moyens de financement novateurs et les partenariats offrent d'importantes possibilités immédiates d'appuyer l'action menée en faveur de la croissance économique durable. Il est évident aussi qu'en prévenant la dégradation de l'environnement, de telles mesures protégeront l'avenir de la croissance économique, réduiront les pertes économiques et se traduiront souvent par des avantages économiques nets. Le déficit du financement se trouvera ainsi réduit et la région sera bien placée pour démontrer son engagement en faveur de la protection de l'environnement et des objectifs de la croissance économique.

42. En Asie et dans le Pacifique, il existe un potentiel énorme puisqu'on peut: a) rendre plus efficaces sur le plan écologique la production et la consommation des ressources; b) développer les marchés des technologies, produits et services environnementaux et rechercher de nouveaux marchés, éliminer ou réduire les subventions; c) assurer une meilleure gouvernance environnementale; d) redéployer les ressources et e) affiner les priorités en ajustant les orientations nationales; g) rechercher des mécanismes de financement novateurs tels que le mécanisme pour un développement propre et les échanges dette/nature et h) investir dans la protection du capital de ressources naturelles en tant que moyen d'assurer la production durable de biens et services environnementaux à l'appui de la croissance économique.

B. Renforcement des capacités

43. Chaque domaine d'activité du Plan privilégie le renforcement des capacités. Les organisations régionales comme la CESAP, les organisations internationales comme le PNUE et le PNUD et les banques de développement comme la BAsD jouent un rôle de premier plan pour renforcer les capacités en faveur du développement durable de la région. Elles facilitent aussi la coopération régionale, multilatérale et bilatérale, qui constitue souvent le moyen le plus efficace de renforcer les capacités. Il s'avère que le développement durable est bien l'objectif à long terme des membres et membres associés, et qu'il faut continuer d'affecter à cette fin des ressources au renforcement des capacités. Il est, cependant, reconnu qu'il sera difficile de réaliser le développement durable en l'absence d'une croissance économique écologiquement durable. C'est dans cette ligne de pensée que les organisations internationales et régionales peuvent envisager de recentrer leurs activités d'appui de façon à renforcer les capacités des membres et membres associés, surtout celles des pays à économie en transition et des pays en développement – et plus particulièrement des petits pays insulaires en développement et des pays les moins avancés – qui peuvent se trouver confrontés à des défis décisifs concernant l'incidence des modes de production et de consommation sur leur environnement naturel.

C. Accès aux écotechnologies et transfert de ces technologies

44. Il est un autre moyen majeur de réaliser le développement durable dans la région, qui consiste à garantir l'accès à des technologies qui soient économiquement viables, écologiquement rationnelles

et socialement acceptables, ainsi que leur transfert, comme recommandé au chapitre 34 de la Déclaration de Rio pour sur l'environnement et le développement, et ce à des conditions préférentielles ou de faveur, comme stipulé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Or, il ressort des activités de recherche, de développement et de formation menées dans la région par les organismes précurseurs en la matière que l'introduction de technologies utiles au développement durable se fait lentement. Cependant, l'action d'institutions telles que le Centre international d'écotechnologie et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et la perspective de voir l'Organisation mondiale du commerce garantir les avantages nets de la mondialisation font qu'on peut croire que les mécanismes mis en place pour réaliser le développement durable, y compris des apports supplémentaires de financement et des transfert de technologies, devraient se renforcer.

D. Participation des parties prenantes

45. Toutes les parties prenantes ont un grand rôle à jouer, notamment dans l'action en faveur du développement durable. Si les gouvernements sont censés mener le jeu, notamment pour ce qui est de la cohérence des politiques, d'autres parties prenantes concernées ont également d'importants rôles à jouer.

46. La société civile en générale, et les organisations non gouvernementales en particulier, ont montré leur attachement à l'idée de développement durable. Leur pleine participation est nécessaire à la bonne exécution du Plan régional d'application, lequel recommande une approche participative qui implique pleinement les organisations non gouvernementales et la société civile dans la planification et la mise en œuvre, y compris au niveau de la prise de décision.

47. Le secteur privé est déjà une force qui compte dans le développement économique de la région et qui peut jouer un grand rôle dans la protection de l'environnement et dans la promotion d'une gestion durable des écosystèmes. Des partenariats public-privé doivent être mis en place afin d'internaliser les coûts environnementaux et de promouvoir des modes de production durables faisant partie intégrante des stratégies générales de développement. Le secteur privé peut notamment explorer et développer les marchés pour les biens et services environnementaux et susciter des investissements.

48. La communauté universitaire et scientifique peut guider toutes les parties prenantes pour ce qui est de mesures novatrices susceptibles de favoriser le développement durable.

V. INITIATIVES

49. La responsabilité première des mesures définies dans le Plan régional d'application incombe aux gouvernements des États membres. La coopération régionale et la coopération sous-régionale constituent des mécanismes importants à l'appui des efforts nationaux et d'éventuelles campagnes communes. À cet égard, le processus préparatoire de la Conférence ministérielle a permis de dégager plusieurs initiatives régionales et sous-régionales susceptibles de renforcer l'action entreprise au niveau national qui sont indiquées dans le tableau ci-après.

Initiatives régionales et sous-régionales

	Initiative	Principaux partenaires connus à ce jour	Sources de financement probables
Initiatives régionales			
Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte)		CESAP	République de Corée
L'environnement comme débouché commercial dans le contexte d'une croissance économique durable de la région Asie-Pacifique		Banque asiatique de développement (BAsD), CESAP	BAsD
Intégration de la gestion des risques de catastrophe et de la planification préalable aux politiques de développement socioéconomique et à la planification		CESAP comme chef de file	République de Corée
Pauvreté et environnement		Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), BAsD	PNUD, BAsD
Initiatives sous-régionales			
Asie centrale	Initiative des pays d'Asie centrale pour un programme d'aménagement du territoire visant à combattre la dégradation des sols	BAsD comme chef de file et partenaires multiples	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)/BAsD/ autres donateurs/ financement national
	Initiative en faveur du développement durable et Plan d'action régional pour l'environnement	Commission interétatique du développement durable de l'Asie centrale (ISCE), Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC)	FEM/PNUE/Union européenne/mécanismes nationaux de financement
Asie du Nord-Est	Prévention et atténuation des tempêtes de poussière et de sable (phase II)	BAsD comme chef de file, PNUE, CESAP, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	FEM/BAsD/ gouvernements participants
	Atténuation du changement climatique (technologies innovantes et développement du secteur des transports)*	CESAP	Financement à trouver
	Cadre d'un Programme de conservation de la nature en Asie du Nord-Est	Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC)/CESAP	Financement de base NEASPEC
Asie du Sud-Est	Éducation aux fins du développement durable, centrée sur la consommation et à la production durables*	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, CESAP, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Association des consommateurs de la République de Corée	Financement à trouver
Asie du Sud	Dégradation des sols*	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Financement à trouver
Pacifique	Modes de vie communautaires durables dans les pays insulaires du Pacifique (domaines prioritaires: adaptation au changement climatique, écotourisme, gestion des ressources naturelles)*	Programme régional océanien de l'environnement, CESAP	Financement à trouver

* Initiative encore à élaborer.

50. Au niveau régional, la principale initiative serait l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable: «croissance verte», qui comporte trois domaines principaux d'intervention: a) améliorer la durabilité environnementale, b) renforcer la performance environnementale et c) promouvoir l'environnement comme source de croissance économique et de développement.

51. Si le plan définit la croissance économique écologiquement durable comme un moyen de parvenir à un développement durable, il est évident que le développement durable exige que l'aspect développement social soit simultanément pris en compte. La pauvreté qui peut être considérée comme le principal problème social de la région est souvent liée à la dégradation de l'environnement. Si les efforts se multiplient pour faire de la protection de l'environnement un instrument de la lutte contre la pauvreté, ils resteront inefficaces sans une meilleure compréhension des liens entre pauvreté et environnement et de la manière dont on peut agir sur eux. L'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement, lancée par le PNUD, vise à aider les pays de la région à développer leurs capacités d'intégrer: a) la problématique de l'environnement à la planification nationale et les politiques de lutte contre la pauvreté et b) la problématique socioéconomique des pauvres et des groupes vulnérables dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles. Le programme Pauvreté et environnement de la BAsD, financé au départ par la Norvège et la Suède, doit permettre d'accélérer l'apprentissage des meilleurs moyens d'intégrer les considérations environnementales aux stratégies et programmes nationaux de réduction de la pauvreté et d'investir dans des améliorations de l'environnement qui profitent aux pauvres. Il appuie des interventions pilotes innovantes, des études analytiques ciblées et des travaux visant à définir et diffuser des stratégies susceptibles d'aider les pays en développement à mieux gérer les systèmes naturels pour garantir aux populations rurales des moyens d'existence durables, à combattre la pollution – qui a des conséquences directes sur la santé et la productivité des pauvres des villes – et à réduire la vulnérabilité des communautés locales pauvres aux risques naturels.

52. La mise en œuvre de l'Initiative de Séoul pour une stratégie régionale de prévention des tsunamis et des catastrophes naturelles devrait s'inscrire dans la ligne du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, et être réalisée de concert avec les activités du secrétariat de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes et d'autres initiatives relatives à la mise en place d'un système d'alerte rapide aux raz de marée pour l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est.

53. Plusieurs initiatives sous-régionales retenues par la Conférence ministérielle aux fins de suivi seront exécutées après la conférence par différentes organisations dans une série de secteurs; elles figurent également dans le tableau.

54. En outre, certaines organisations ont leurs propres initiatives ou programmes, qui sont retenus et intégrés dans le cadre du Plan régional d'application ou mis en synergie avec lui. Ainsi, la BAsD et ses partenaires appuieront la phase suivante de deux initiatives sous-régionales importantes: l'Initiative sur la qualité de l'air dans les villes d'Asie (phase II) et le Programme environnemental pour la sous-région Bassin du Mékong. Les campagnes lancées dans le cadre du Plan régional d'application devraient prendre en compte ces initiatives, ainsi que d'autres similaires, pour que soient établis les ponts et les synergies voulus. La CESAP continuera à appuyer l'initiative pour la réduction de la pauvreté par des partenariats public-privé.

55. Étant donné l'importance du dialogue entre parties prenantes, l'on retiendra aussi les initiatives pertinentes du Forum Asie-Pacifique pour l'environnement et le développement, pour les coordonner avec le Plan.

VI. MÉCANISME D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION

56. La Commission procédera à un examen périodique des progrès accomplis dans l'exécution du Plan régional sur la base des renseignements communiqués à titre volontaire par les membres et membres associés; un rapport final d'examen sera soumis à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, en 2010.

Annexe III

INITIATIVE DE SÉOUL POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE (CROISSANCE VERTE)

I. PRÉAMBULE

1. L'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) porte sur certains des grands problèmes de politique générale mis en exergue dans la Déclaration ministérielle de la cinquième Conférence ministérielle et dans le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) et vise à favoriser la bonne application des décisions figurant dans ces textes. Elle comprend un exposé des motifs, et présente des objectifs, des domaines d'intervention et des activités de suivi destinées à donner effet au thème de la Conférence, «Parvenir à une croissance économique écologiquement durable (Croissance verte) en Asie et dans le Pacifique». Elle définit aussi des modalités d'opération, au nombre desquelles la création du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une Croissance verte (RISCV), qui favorisera les échanges d'informations et permettra de renforcer l'appui apporté sur le plan des politiques aux membres et membres associés de la CESAP. L'Initiative a son origine dans la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) et doit se lire dans le contexte de cette Déclaration.

2. L'Initiative vise à promouvoir la coopération régionale par le renforcement des capacités et grâce à des consultations entre membres et membres associés de la CESAP dans les domaines suivants:

a) Amélioration de la durabilité environnementale (la manière dont les ressources de l'environnement sont exploitées);

b) Amélioration de la performance environnementale (la manière dont les ressources de l'environnement sont gérées) en luttant contre la pollution et en protégeant mieux les écosystèmes;

c) Promotion de l'environnement en tant que source de croissance économique et de développement.

II. EXPOSÉ DES MOTIFS

3. Eu égard à sa nombreuse population, la région Asie-Pacifique n'a qu'une capacité de charge limitée et l'environnement y montre déjà des signes de perturbation sous l'effet des pressions découlant de la croissance économique rapide de la région. Par ailleurs, l'ampleur de la croissance économique encore nécessaire pour réduire la pauvreté dans la région est énorme.

4. Les pressions que subit l'environnement du fait de la croissance économique doivent se relâcher pour que la croissance puisse se poursuivre à long terme. Garantir la durabilité environnementale est une condition nécessaire au maintien de la croissance économique. L'approche

de la Croissance verte est indispensable pour atteindre le niveau de croissance économique que requiert la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de la pauvreté, parallèlement à celle d'un autre objectif, celui de la durabilité environnementale.

5. La gestion classique de l'environnement était essentiellement axée sur le renforcement de la performance environnementale dans la lutte contre la pollution et la gestion des écosystèmes. Toutefois, étant donné la capacité de charge limitée de l'environnement dans la région, garantir la durabilité environnementale en améliorant l'écoefficacité de la croissance économique sera une préoccupation urgente à l'avenir. Le succès de la croissance verte dépendra non seulement des résultats obtenus dans la lutte contre la pollution mais aussi du caractère durable de l'amélioration de l'efficience écologique dans la manière dont les ressources du milieu seront exploitées.

6. L'Initiative de Séoul vise à repousser les limites de la gestion classique de l'environnement au-delà de la lutte contre la pollution et de la gestion des écosystèmes pour inclure la recherche d'une plus grande efficacité dans la manière dont les ressources du milieu sont exploitées.

7. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg préconise un changement fondamental dans la manière dont les sociétés produisent et consomment. Toutefois, la question de savoir comment garantir la durabilité environnementale en améliorant l'efficacité de l'exploitation des ressources naturelles n'a pas encore été vraiment soumise aux décideurs de la région. Cela tient au fait que la question est posée depuis relativement peu de temps, que les possibilités d'action sont de nature pluridisciplinaire, qu'elles supposent la participation de toutes les parties prenantes de la société et qu'elles ne peuvent être le seul fait du ministère de l'environnement.

8. Les mesures propres à renforcer l'écoefficacité supposent que soient définies des options axées sur la gestion de la demande, ce qui comporte une action dans des domaines tels que le renforcement de l'efficacité de la consommation d'eau et d'énergie et de l'exploitation des transports grâce à de meilleurs transports publics.

9. La poursuite de la croissance économique, parallèlement au maintien de la durabilité environnementale requiert aussi un changement fondamental dans la nature des interactions entre l'environnement et l'économie. Il faut créer une synergie avantageuse de part et d'autre entre environnement et économie si on veut concilier croissance économique et durabilité environnementale. Les interactions entre l'environnement et l'économie ne devraient plus être considérées comme un jeu à somme nulle.

10. La Croissance verte est réalisable lorsque la recherche de la performance environnementale dans la lutte contre la pollution se conjugue avec la durabilité environnementale pour améliorer l'écoefficacité dans la manière dont les sociétés produisent, consomment et poursuivent la croissance économique.

11. Ainsi, pour remplacer l'approche classique de «croissance d'abord, nettoyage plus tard» par l'approche de la croissance verte, il est également crucial d'introduire un nouveau principe conceptuel et une réforme systémique consistant à:

a) Présenter l'environnement comme un créneau exploitable sur le plan de la croissance économique, des investissements, de la commercialisation, de l'industrie, de l'emploi et de la recherche-développement technologique;

b) Créer des synergies avantageuses de part et d'autre entre l'environnement et l'économie qui remplacent l'idée actuellement dominante voulant que l'environnement et l'économie soient un jeu à somme nulle.

12. Faisant fonds sur les succès et les échecs de la République de Corée au cours des 40 dernières années de croissance économique rapide, l'Initiative de Séoul vise à faciliter le passage à l'approche de la Croissance verte et, ainsi, à contribuer à un avenir économiquement dynamique et écologiquement durable pour l'Asie et le Pacifique.

13. L'Initiative de Séoul se veut un cadre régional de coopération au service de la Croissance verte et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de réduction de la pauvreté et de durabilité environnementale en Asie et dans le Pacifique, compte tenu des caractéristiques économiques, sociales, culturelles et géographiques de la région, avec pour mécanisme le RISCV. Elle se veut un cadre pour les consultations à mener sur les orientations générales, le renforcement des capacités et le réseautage nécessaires à la promotion de la Croissance verte au niveau régional.

III. OBJECTIFS ET DOMAINES D'INTERVENTION

14. Un certain nombre de domaines programmatiques et de domaines d'intervention assortis d'activités aux niveaux national, sous-régional et régional sont proposés dans le Plan régional d'application. À l'appui de ces différents domaines, l'Initiative de Séoul définit les objectifs suivants:

a) Améliorer la durabilité environnementale de la croissance économique;

b) Améliorer la performance environnementale en matière de lutte contre la pollution et de gestion des écosystèmes;

c) Reconnaître que la protection de l'environnement constitue une source de croissance économique et de développement.

15. Les domaines d'intervention liés aux objectifs précités sont présentés plus loin pour servir de lignes directrices au développement du cadre régional de coopération de l'Initiative de Séoul.

16. Le Réseau de l'Initiative de Séoul sera créé en tant que principal mécanisme d'appui à l'exécution de l'Initiative de Séoul. Il s'agira d'un réseau réunissant hauts fonctionnaires, pouvoirs

locaux, experts, représentants de l'industrie et représentants du secteur privé, qui entreprendra des activités visant à promouvoir la réalisation des objectifs et des projets définis dans les domaines d'intervention. Il permettra aussi le partage d'informations et le suivi de la mise en œuvre des activités lancées dans le cadre de l'Initiative de Séoul.

Objectif 1: Améliorer la durabilité environnementale

17. Cet objectif est axé sur l'utilisation efficace des ressources de l'environnement et sur une plus grande écoefficacité de la croissance économique des membres et membres associés de la CESAP, garantissant ainsi la durabilité environnementale de la région de l'Asie et du Pacifique. Les domaines d'intervention définis ci-après seront articulés autour des moyens de renforcer la capacité des membres de concilier croissance rapide et durabilité environnementale.

18. Comme l'écoefficacité et la durabilité environnementale sont des objectifs généraux qui dépassent la gestion classique de l'environnement – laquelle était davantage axée sur la lutte contre la pollution –, ce premier objectif exigera que l'on revoie l'approche de gestion environnementale en faveur d'une amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources avec la participation de toutes les parties prenantes de la société dans son ensemble.

Domaines d'intervention: Définir et promouvoir les orientations et les principes conceptuels ainsi que la réforme systémique nécessaires pour traiter notamment les questions suivantes:

a) Intégrer la notion d'écoefficacité et de durabilité environnementale à la planification du développement économique et social, l'écoefficacité étant essentielle à la durabilité environnementale;

b) Échanger des données d'expérience sur les moyens d'évaluer la pression que subit l'environnement du fait de la croissance économique rapide;

c) Améliorer l'écoefficacité de la croissance économique et concilier croissance rapide et durabilité environnementale;

d) Promouvoir des modes durables de production et de consommation en modifiant la façon dont la société produit et consomme, comme le préconise le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, éventuellement en les reliant aux modes de vie et aux valeurs culturelles traditionnels;

e) Internaliser les coûts environnementaux dans la structure des prix au moyen de divers instruments économiques, tels le PIB vert et des avantages fiscaux sur les dépenses ayant pour objet la durabilité écologique;

f) Promouvoir la gestion du côté de la demande pour améliorer l'écoefficacité dans la manière dont la société produit et consomme les ressources naturelles telles que l'eau, l'énergie et les matières premières;

g) Promouvoir une économie circulaire en améliorant la façon dont la société exploite les ressources disponibles;

h) Promouvoir le renforcement des capacités et sensibiliser les gouvernements, le secteur privé et la société civile à la nécessité d'améliorer l'écoefficacité;

i) Promouvoir des partenariats entre diverses parties prenantes de la société pour améliorer l'écoefficacité et la durabilité environnementale et sensibiliser chacune de ces parties au rôle attendu d'elle.

Objectif 2: Améliorer la performance environnementale

19. Cet objectif est axé sur l'amélioration de la manière de gérer les ressources de l'environnement et de lutter contre la pollution. Il vise aussi à renforcer les résultats obtenus dans la lutte contre la pollution et la gestion des écosystèmes en améliorant la gestion classique de l'environnement.

20. Tandis que l'amélioration de la durabilité environnementale est surtout axée sur l'utilisation efficace des ressources par la société dans son ensemble, l'amélioration de la performance environnementale concerne plutôt une meilleure gestion publique de l'environnement. Tandis que la durabilité environnementale concerne essentiellement l'utilisation efficace des ressources, la performance environnementale de la lutte contre la pollution est plutôt liée aux processus de production et aux réglementations et normes relatives aux émissions et aux rejets.

Domaines d'intervention: Définir et promouvoir les orientations et les principes conceptuels ainsi que la réforme systémique nécessaires pour:

a) Promouvoir le principe du «pollueur payeur» dans la gestion et la protection de la qualité des ressources naturelles telles que l'air, l'eau et les écosystèmes naturels;

b) Promouvoir des processus de production respectueux de l'environnement en encourageant des techniques de production plus propres et en développant et transférant les écotechnologies;

c) Rendre plus efficace la gouvernance environnementale en renforçant les réglementations et normes environnementales et en appliquant effectivement les instruments juridiques de lutte contre la pollution et de gestion des écosystèmes;

d) Promouvoir les bonnes pratiques, dont la gestion intégrée des ressources naturelles et la lutte contre la charge de pollution totale pour l'eau, l'air et les océans;

e) Promouvoir les partenariats entre les diverses parties prenantes pour renforcer leur participation et le respect de la gouvernance environnementale;

f) Instaurer une coopération étroite entre les États membres et les parties prenantes pour s'attaquer à la pollution et aux risques écologiques transfrontières.

Objectif 3: Promouvoir l'environnement en tant que source de croissance économique et de développement

21. Cet objectif vise à créer une synergie avantageuse de part et d'autre entre l'environnement et l'économie et à faire comprendre que l'environnement offre des possibilités intéressantes sur le plan de la croissance économique et pour les milieux d'affaires. La Croissance verte n'est réalisable que si l'idée répandue selon laquelle l'environnement est un fardeau coûteux pour le développement économique cède la place à une solution positive conciliant environnement et économie.

22. Cet objectif vise aussi à promouvoir le rôle positif que le secteur privé peut jouer sur divers plans pour appuyer la croissance économique: investissements dans les infrastructures environnementales, demande accrue de biens et de services environnementaux de meilleure qualité, recherche-développement dans le domaine des écotechnologies, industrie environnementale émergente et marché. Cet objectif vise encore à renforcer le rôle que le marché et le secteur privé peuvent jouer pour faire comprendre que, loin d'être un fardeau pour l'économie, les réglementations environnementales et les exigences de qualité environnementale ouvrent des perspectives de croissance économique et de développement.

Domaines d'intervention: Définir et promouvoir des orientations et des principes conceptuels ainsi que la réforme systémique nécessaires pour:

a) Promouvoir les investissements liés à l'environnement et la recherche-développement dans le domaine des écotechnologies en tant que facteur de croissance économique, d'emploi et de compétitivité industrielle;

b) Promouvoir et créer une synergie positive entre environnement et économie;

c) Promouvoir le rôle que le secteur privé peut jouer pour présenter l'environnement comme source de débouchés d'affaires et non comme un fardeau ou un coût pour l'économie et le secteur privé;

d) Faire comprendre que les réglementations environnementales et les exigences de qualité environnementale offrent la possibilité de promouvoir l'industrie environnementale et le marché des biens et des services environnementaux;

e) Établir des cadres directifs qui encouragent la création de nouveaux débouchés commerciaux pour les infrastructures, les biens et les services ainsi que les technologies liés à la lutte contre la pollution et à la gestion des ressources de l'environnement;

f) Promouvoir les écotechnologies et faciliter leur adaptation, diffusion et transfert;

g) Profiter des marchés publics pour faciliter la constitution d'un marché et faire en sorte d'assurer la rentabilité des activités de production plus propre à leurs débuts;

h) Sensibiliser les consommateurs aux produits respectueux de l'environnement;

i) Encourager l'écotourisme durable dans les milieux naturels de l'Asie et du Pacifique afin de générer des revenus pour les habitants de la région.

IV. ACTIVITÉS DE SUIVI

23. L'Initiative de Séoul, conçue pour assurer le suivi de la cinquième Conférence ministérielle, démarrera avec l'établissement du RISCV, qui élaborera à sa première session un plan et des activités de mise en œuvre avec la participation des membres de la CESAP (les membres associés étant aussi les bienvenus).

V. FINANCEMENT

24 Le financement nécessaire aux activités de suivi liées à l'Initiative de Séoul sera volontaire et sera recherché auprès du Gouvernement de la République de Corée, des États membres de la CESAP et de la communauté internationale des donateurs, y compris les organisations telles que la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial.

VI. RECOMMANDATIONS

25. Sur la base des objectifs et domaines d'intervention proposés ci-dessus et afin de stimuler une croissance verte durable dans la région Asie-Pacifique, les ministres sont invités à prendre les mesures suivantes:

a) Approuver l'établissement du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte en tant que mécanisme d'exécution conçu pour faciliter la promotion de l'Initiative de Séoul et engager les gouvernements et les organismes compétents des membres et membres associés de la CESAP à participer au Réseau;

b) Convenir que le Réseau aura pour principales fonctions de servir de cadre pour le renforcement de la coopération régionale entre les gouvernements des membres et membres associés de la CESAP, d'examiner les progrès accomplis dans les activités de suivi liées à l'Initiative de Séoul, et de fixer les orientations futures de l'Initiative;

c) Convenir que la première session du Réseau sera organisée par la République de Corée avec l'assistance de la CESAP. Il y sera décidé des modalités, des mécanismes et des procédures précises de fonctionnement du Réseau et l'on y examinera également plus en détail les activités à mener au titre des domaines d'intervention de l'Initiative de Séoul;

d) Encourager les membres et membres associés de la CESAP à faire un effort résolu et assidu pour favoriser la mise en œuvre de l'Initiative de Séoul;

e) Eu égard à la contribution du Gouvernement de la République de Corée au financement de l'Initiative de Séoul, demander à la communauté des donateurs d'apporter un appui financier adéquat à l'exécution de l'Initiative;

f) Exprimer leur vive gratitude au Gouvernement de la République de Corée, qui fait toujours preuve d'empressement pour partager son expérience avec les autres pays membres de la CESAP, en particulier en vue de contribuer à la réalisation d'une croissance économique écologiquement durable en Asie et dans le Pacifique.

- - - - -